

3643095

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2018
Retour Préfecture : 21/12/2018



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 22 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 22 novembre 2018

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.....	4
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 29 OCTOBRE 2018.....	5
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	5
6 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2018.	5
7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. .	8
8 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2018.....	13
9 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.....	20
46.1 - VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE RPA RELATIF A LA CONTRACTUALISATION FINANCIERE AVEC L'ÉTAT	38
46.2 - VŒU RELATIF A LA REFORME DE LA FISCALITE LOCALE.	40
10 - APPEL AUX DONS SUITE AUX INONDATIONS DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUDE. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE.....	42
11 - AMIENS. CESSIION DU SITE DEBOUVERIE, SIS 500 AVENUE DU 14 JUILLET 1789.....	42
12 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. REGULARISATION FONCIERE ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.	42
13 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNEE 2019.	43
14 - ÉLARGISSEMENT DU PERIMETRE D'AMIENS METROPOLE. NOUVEAUX EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	43
15 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. BOIS COMMUNAUTAIRES. MARTELAGE ET VENTE DE BOIS SUR LE MASSIF DE FREMONTIERS. ANNEE 2019.	43
16 - CURAGE ET FAUCARDEMENT DES RIEUX DES HORTILLONNAGES. COMMISSION EXECUTIVE HORTILLONNAGES. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.	44
17 - STRATEGIE ENERGETIQUE PATRIMONIALE. REALISATION D'UNE ETUDE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION.....	44
19 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018. CONVENTION AVEC L'ÉTAT. APPROBATION.	44
20 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT. APPROBATION DE LA MODIFICATION.	45
21 - AMIENS. SOCIETE FONCIERE HABITAT & HUMANISME. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PLA1, 113 RUE LESCOUVE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	45
22 - OPH D'AMIENS METROPOLE. PRET HAUT DE BILAN BONIFIE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	46
23 - SALEUX. CREATION DU BARREAU ROUTIER D'ACCES AU CHU ET REMISE EN ETAT DE LA RD 138. FONDS DE CONCOURS. AVENANT N° 1. CONVENTIONS.	46
24 - AERODROME AMIENS-GLISY. MAINTENANCE DE LA STATION METEO FRANCE. CONVENTION.....	46

25 - CCI AMIENS PICARDIE. SERVICE ACCUEIL MOBILITE. ANNEES 2018-2021. CONVENTION DE PARTENARIAT.....	47
26 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE AGEKO INDUSTRIE. SUBVENTION. CONVENTIONS.	47
27 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE AGROTECSOL. SUBVENTION. CONVENTION.	48
28 - DOTATION A L'ENTREPRISE ITING, LAUREATE DU CONCOURS AGREEN START UP.	48
29 - PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. REALISATION D'UN AUDIT BUDGETAIRE PROSPECTIF DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE. CONVENTION.	49
30 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS 2018. 4E REPARTITION. CONVENTION.	49
31 - ADMISSION EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ÉCOPOLIS, AERODROME DE GLISY ET DECHETS MENAGERS.	49
32 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2019.	50
33 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES TEOM. VOTE DU TAUX 2019.	50
34 - CONSEIL NATIONAL DES ACHATS. ADHESION. COTISATION 2019.	50
35 - REGIE DE LA MAISON JULES VERNE. REGULARISATION MISE EN DEBET DU REGISSEUR SUITE A UN VOL.	50
36 - PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION. PARC D'INNOVATION. QUAI DE L'INNOVATION. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE DEVELOPPEMENT ENTRE LA REGION, AMIENS METROPOLE ET AMIENS CLUSTER.....	51
37 - ZAC JULES VERNE. COMPTE-RENDU A LA COLLECTIVITE LOCALE. ANNEE 2017. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. AVENANT N°10.	51
39 - LONGUEAU. TRANSPORT SCOLAIRE. REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNE POUR ASSURER LE TRANSPORT DU MIDI. CONVENTION.	52
40 - ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ECOLE. ADHESION.	52
41 - LE SAFRAN. RESEAU PROFESSIONNEL HAUTS-DE-FRANCE EN SCENE. ADHESION. ANNEE 2018.....	52
42 - LE SAFRAN. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC, DE LA REGION ET DE L'OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE.	53
43 - ORCHESTRE DE PICARDIE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2018. CONVENTION.....	53
44 - ZENITH. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.	57
45 - BOVES. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.....	58

La séance est ouverte à 18 h 07.

M. GEST : Mes chers, puisque vous êtes déjà quasiment tous en place, nous allons ouvrir cette séance du conseil d'Amiens Métropole.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Je dois avoir reçu un certain nombre de délégations de vote :

Mme Mathilde ROY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
M. Daniel ABET	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Maurice NAVARRE	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Hugues DE FRANCQUEVILLE	donne pouvoir à	M. Dominique DE WITASSE THEZY
M. Éric MAQUET	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
M. Vladimir MENDÈS-BORGÈS	donne pouvoir à	Mme Catherine GARDEZ
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Pierre LEPOETRE	donne pouvoir à	M. Patrick DUFLOUCQ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Yves DUPILLE	donne pouvoir à	Mme Marie-Claire BOUVET
M. Didier CARDON, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD
Mme LANGLACÉ	est excusée	

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui sont dans la salle ? Je n'en vois pas. Donc, il en est ainsi décidé.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : S'ils sont présents, je vous propose de désigner Madame Colette FINET, qui est présente et qui est donc secrétaire, et Madame Margaux DELÉTRÉ, que je n'ai pas vue. Elle n'est pas là. Vladimir MENDÈS-BORGÈS n'est pas là. Pierre SAVREUX ? Parfait. Il est donc secrétaire adjoint. Voilà pour ce point n° 2.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures, ici-même.

Vous avez dû remarquer que le point n° 18 était ajourné. C'est simplement parce que le dossier n'a pas été soumis au comité technique de notre collectivité. Il sera donc réinscrit lors du conseil de décembre.

Je suis amené également à reporter le dossier 38, car nous avons constaté quelques erreurs de calcul dans ce dossier qui avait d'ailleurs fait l'objet de remarques lors de la commission des finances.

Je vous informe que j'ai reçu deux vœux que je vous propose d'évoquer à l'issue de nos débats sur les orientations budgétaires.

Et enfin, je voulais simplement donner l'information de suite, avant que de mauvais esprits puissent éventuellement tirer des conclusions hâtives. Vous savez que depuis quelques jours, nous avons reçu deux bus nouveaux. Les bus Nemo sont en train d'arriver et ils sont en période de test. C'est bien pour cette raison que nous les avons fait venir bien avant. Il y a quatre mois de test.

Il se trouve qu'il y a des choses qui méritaient justement d'être vérifiées et qu'il s'est produit ce matin un incident dû à une surchauffe électrique sans conséquence pour le bus lui-même, ni pour évidemment le conducteur du bus. Mais je voulais le dire de suite parce que je ne voudrais pas qu'on tire tout de suite des conclusions, et comme certains semblaient déjà le faire via les réseaux sociaux, je préfère tout de suite vous dire que c'est justement pour cette raison que nous avons décidé de faire venir les bus avant. Il y a quatre mois pour tester tout le système.

Ça fait déjà plusieurs jours qu'ils tournent dans la ville. Certains en ont peut-être déjà aperçu. Donc ça nous permet de faire remonter des informations et de dialoguer avec le fabricant qui nous livrera l'intégralité des bus d'ici la fin du mois de mars où ils seront mis en service.

Voilà ce que je tenais à vous dire d'entrée.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 29 OCTOBRE 2018.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Non. On peut considérer qu'il est adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 18 octobre et le 8 novembre 2018 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ou des questions ? Je n'en vois pas. Je peux considérer là aussi que les décisions sont adoptées. Pas de problème(s) ? Elles le sont.

DONT ACTE

6 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2018.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, il s'agit effectivement, comme souvent à cette période de l'année, d'adopter une décision modificative qui est en réalité techniquement, c'est le vrai terme, un

budget supplémentaire, puisqu'il s'agit d'abord d'intégrer les résultats du compte administratif 2017 que nous avons adopté au mois de juin l'année dernière.

Concernant cette décision modificative, et après avoir reporté les résultats du compte administratif, elle se présente plutôt mieux que ce que l'on avait envisagé au moment du BP 2018, puisqu'en effet les recettes courantes augmentent d'un peu plus de 2 millions € alors qu'au contraire les dépenses courantes diminuent d'un peu plus de 1 500 000 €. Ce qui fait que la marge, l'écart entre nos dépenses et nos recettes s'est amélioré. Nous couvrons davantage nos dépenses avec une marge supérieure de 3,5 millions €.

Regardons peut-être un peu dans le détail, concernant ce budget principal, cette augmentation des recettes courantes, pour constater que les notifications que nous avons vues concernent pour 1 200 000 € une augmentation des contributions directes et des impôts. Je rappelle à ceux d'entre nous qui seraient un peu distraits que cette augmentation ne provient évidemment pas d'une augmentation de nos taux, mais tout simplement c'est l'application des taux, qui n'ont pas bougé, aux bases qui, elles, ont évolué.

De la même façon, il faut regarder que nous avons bénéficié de remboursements de personnel de la ville à hauteur de 2 150 000 €, mais je vous rappelle que ces remboursements de personnel de la ville sont là précisément pour rembourser ce que par ailleurs on retrouve en dépenses.

Voilà pour quelques éléments concernant cette augmentation des recettes.

Concernant, cette fois, la diminution des dépenses courantes, elles s'élèvent au total à 1 530 000 €. Globalement, toutes dépenses de personnel confondues, il est donc proposé de diminuer les dépenses de personnel votées en 2018 de 700 000 € et il faut souligner que le personnel de la métropole a fait l'objet d'une gestion de sa masse globale, là on parle en termes financiers, parfaitement maîtrisée puisqu'on peut diminuer de pratiquement 2 millions € la ligne affectée au paiement du personnel strictement métropolitain, puisque nous diminuons de pratiquement 3 millions € la ligne consacrée aux personnels permanents tandis que nous augmentons de 750 000 € la ligne consacrée aux personnels non permanents.

D'autre part, il faut noter un certain nombre d'ajustements qui peuvent, comme toujours dans ces cas-là, être à la fois en baisse ou en hausse, notamment en hausse la question des fluides pour un montant qui n'est pas négligeable, de l'ordre de 400 000 €. Et puis également, mais cette fois en baisse, évidemment l'événement culturel qui n'a pas eu lieu et pour lequel nous avons provisionné ou envisagé en tout cas de dépenser jusqu'à 1 500 000 €. Et puis l'autre élément concernant le budget principal, c'est que nous proposons de diminuer de 2 millions € la subvention d'équilibre qui est votée pour le budget transports.

Ce serait sympa si les gens derrière moi pouvaient arrêter de parler parce que, pardonnez-moi, c'est un peu compliqué de me concentrer tout en entendant parler. Je suis vraiment désolé. J'ai horreur de faire ça. Mais c'est un peu complexe.

Voilà pour le budget principal.

Concernant les budgets annexes, rien de très particulier.

Le budget transports, vous le savez, est un budget financièrement particulièrement important. Au fond, il s'agit de caler, à ce moment de l'année, au plus près de la réalité que nous envisageons pour l'exercice 2018. Je l'ai dit tout à l'heure : ce budget transports ne nécessite pas une

subvention d'équilibre à la hauteur que nous avons initialement envisagée. Nous la baissons donc de 2 millions €.

Et pour le reste des autres budgets annexes qui sont par eux-mêmes importants, je vous rappelle qu'il y a l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères. Là encore, il n'y a pas de changement majeur par rapport aux équilibres que nous avons votés au BP 2018.

Voilà brièvement exposées les modifications qui sont proposées par cette décision budgétaire.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président.

Un mot très court : cette DM ne modifie pas fondamentalement les équilibres du budget primitif, comme vient de le présenter Benoît MERCUZOT. Simplement, je note que la baisse de la masse salariale inscrite sur la ligne des personnels permanents est sans doute la conséquence du non-remplacement de départs en retraite qui entraîne parfois un manque de couverture dans les services et un recours aux personnels non permanents, puisque cette ligne a augmenté de 600 000 € à 700 000 €, et également à l'externalisation parce qu'on constate que dans les dépenses de moyens achetés, de prestations externes achetées, il y a une augmentation. Ce qui est logique : ce qu'on ne fait pas d'un côté, on le retrouve de l'autre. Et puis, il y a également les contrats aidés qui ont complètement disparu des effectifs de la collectivité qui, sur certains domaines, peuvent également créer un besoin de personnels non permanents. Ça s'explique, mais il faut simplement regarder ces lignes-là pour se faire une idée de l'exécution du budget.

En investissement, j'ai noté que sur le gymnase Jean Bouin, la dépense et la recette prévues sont reportées, enfin sorties des autorisations de programme. Donc, je voulais juste savoir s'il y avait un changement au niveau du projet en question ou si c'était un simple retard, un simple report sur l'exercice suivant.

Voilà, Monsieur le Président, mes questions.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Benoît.

M. MERCUZOT : Pour apporter une réponse précise sur la question posée par Monsieur LESSARD – c'est la même question qui avait d'ailleurs été posée en commission des finances –, je confirme ce qui avait alors été indiqué : c'est qu'il s'agit juste d'un report concernant l'opération en investissement de Jean Bouin. C'est juste un report. Ça n'est absolument pas une annulation ou une modification. Voilà pour les éléments.

Quant à la question du personnel, effectivement, on sait bien que la suppression des emplois aidés a amené effectivement à reprendre un certain nombre d'éléments. Ça nous a amenés à intégrer un certain nombre des personnels qui jusque-là étaient en emploi aidé, mais naturellement il était impossible de les intégrer pour leur totalité, et de fait un certain nombre de travaux qu'ils faisaient jusque-là ont été répartis entre les services. D'ailleurs, en recalculant la charge de travail et si on parle, par exemple, des espaces verts, en retravaillant sur la gestion différenciée des espaces verts, un certain nombre d'éléments, et ponctuellement, peut-être quelquefois mais vraiment ponctuellement, sur une externalisation d'un certain nombre de ces travaux.

Voilà pour les éléments qui ont été assez longuement évoqués d'ailleurs, et c'était particulièrement intéressant, en commission des finances.

MME FOURE : En complément de ce que vient de dire Benoît MERCUZOT, je voudrais préciser que nous sommes utilisateurs de bon nombre d'emplois non permanents aussi dans le domaine des centres de loisirs et singulièrement les centres de loisirs l'été. Et donc cela est fonction ensuite du taux d'encadrement, comme vous le savez.

Benoît MERCUZOT a dit tout à l'heure que la ville remboursait à la métropole une partie des financements liés aux personnels, donc tous les personnels de la ville et de l'agglomération apparaissent en dépenses dans le budget de la métropole et ensuite une partie qui arrive en recettes revenant de la ville.

Je voulais apporter cet élément de précision en complément de ce qu'a dit Benoît.

M. GEST : Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais mettre cette décision modificative aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. ANGER, Mme LION-LEC, M. HADOUX, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et Mme BOUVET ont voté contre

7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

MME FOURE : Conformément à la loi du 4 août 2014, précisée par le décret du 24 juin 2015 – je ne vais pas dire les numéros des textes, je pense que c'est inutile –, je vous invite à prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans ce sens-là que le texte prévoit que nous le disions et d'ailleurs je rappelle que c'est l'ordre alphabétique tout simplement.

Ce rapport comporte l'état des lieux et le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée ; mais aussi le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; et pour finir les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce document, je le rappelle, a été présenté également bien sûr la semaine dernière en conseil municipal dans la même forme bien entendu.

En gros, ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce qui concerne le personnel de notre collectivité, il y a à peu près une moitié d'hommes et une moitié de femmes au total, un petit peu plus de femmes en réalité. Je crois que c'est 53 % de femmes pour 47 % d'hommes. Mais ce qui est intéressant à noter, c'est que cette répartition égalitaire entre les hommes et les femmes se retrouve dans toutes les catégories, que ce soit les catégories C, c'est-à-dire les agents d'exécution, je vais dire, pour faire simple, mais aussi dans les catégories B ou les catégories A, et qu'on ne constate pas de singularité particulière.

Il y a toujours des efforts à faire évidemment pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais il faut bien reconnaître que dans la fonction publique, notamment territoriale, le déroulement de

carrière des uns et des autres est logiquement par la voie du concours, aussi parfois par la voie des promotions internes évidemment. Mais ce n'est pas dans la fonction publique qu'on constate le plus grand différentiel entre le déroulement de carrière des femmes et le déroulement de carrière des hommes. Nous nous en réjouissons, mais encore une fois, il y a encore des choses à améliorer.

Comme on a eu le débat aussi la semaine dernière en conseil municipal, je ne rentre pas dans le détail sur les actions qui sont menées en matière d'égalité en dehors même du public de notre collectivité, mais je répondrai à vos questions si nécessaire.

M. GEST : Merci ma chère collègue. Y a-t-il justement des questions ? Je vois un bras qui se lève. Madame LEC, je vous en prie.

MME LION-LEC : Merci Monsieur le Président.

La présentation de ce rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes nous donne l'occasion de porter cette thématique de l'égalité devant l'assemblée, de contribuer à un travail de sensibilisation de nos collègues, bref de rendre le sujet visible.

Malgré des avancées incontestables ces dernières décennies, la liste des inégalités entre les femmes et les hommes est encore longue, que ce soit l'accès à l'emploi, à la formation, aux responsabilités professionnelles, politiques, associatives, mais aussi les écarts de salaire, les situations de précarité subies par de nombreuses femmes souvent seules avec enfant(s), sans oublier les actes de violence et de harcèlement dont trop de femmes sont victimes.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle promulguée par Najat VALLAUD-BELKACEM, alors ministre des Droits des femmes, réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre l'égalité effective.

Par son statut d'employeur et donc de gestionnaire des ressources humaines, par la mise en place de politiques publiques et par sa connaissance et sa capacité d'animation du territoire, notre collectivité dispose de leviers pour lutter contre ces inégalités.

Le rapport présenté aujourd'hui est un outil de mesure de ces inégalités à l'interne et à l'externe sur lequel la collectivité doit pouvoir s'appuyer pour les corriger. Comme le prévoit la loi, le rapport comporte deux parties, vous l'avez rappelé : une partie relative à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une deuxième partie qui concerne les politiques d'égalité menées sur le territoire.

Pour mieux comprendre ce rapport, notamment le volet consacré à la politique des ressources humaines, je l'ai comparé à celui de l'an dernier et j'ai noté que les propositions que nous avons faites alors concernant le manque d'analyse des données et le manque d'analyse des inégalités de salaire, mais aussi l'absence d'informations sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, avaient été prises en compte et c'est une bonne chose.

Toutefois, cette comparaison entre les rapports 2016 et 2017 nous permet de faire les observations suivantes.

Concernant les effectifs, de 3 321 postes nous passons à 3 214. Nous perdons donc 107 postes répartis de la façon suivante : - 34 hommes et - 73 femmes. Est-ce qu'il s'agit des femmes qui

occupaient en nombre des emplois précaires ou des contrats aidés et qui ont dû quitter la collectivité ? Aucune précision ne nous est donnée.

Concernant l'accès à la formation, dans les trois catégories (A, B, C), on note une diminution du nombre de femmes. Par ailleurs, vous annoncez, dans le cadre des actions de formation, la promotion de la parité sans en préciser le contenu. Vous mentionnez également la mise en place d'un plan de sensibilisation des risques psychosociaux, c'est-à-dire le stress, le harcèlement et les violences au travail. C'est, il me semble, une obligation pour les employeurs publics. Apparemment, dans notre collectivité, elle n'est destinée qu'aux encadrants. Nous n'avons pas d'indication sur le taux de participation et pas de perspective d'ouverture de cette sensibilisation à tous les agents comme cela est recommandé dans les textes.

Nous avons aussi des observations concernant la répartition par genre et par type d'encadrement, même si on approche la parité pour les postes de directeurs/directrices (16 sur 33) et les chefs et les cheffes de service (38 sur 80). On en est loin pour les DGA, car il n'y a qu'une femme DGA sur six. Monsieur le Président, il y a encore bien du travail à faire pour briser le plafond de verre dans notre collectivité.

Concernant les disparités dans les niveaux de rémunération, contrairement aux idées reçues, le statut de fonctionnaire ne protège pas totalement des inégalités salariales. Dans notre collectivité, nous constatons un écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes de 182 €, soit 10 %. Je pense que nous pouvons mieux faire en travaillant sur la mixité des métiers.

Enfin, concernant l'articulation vie professionnelle/vie personnelle, nous aurions aimé trouver quelques exemples concrets de pratiques innovantes pour améliorer la qualité de vie au travail des personnels et lever les freins qui pèsent le plus souvent sur les femmes au quotidien et qui les contraignent à accepter un travail à temps partiel. Nous n'avons rien trouvé non plus sur le congé parental que les agents femmes et hommes ont le droit de choisir suite à une naissance ou une adoption. Rien non plus sur la consultation du comité technique dans l'organisation du travail alors que ce rapport doit, lui, être présenté.

Voilà les observations que je voulais formuler sur la première partie du document, en espérant que vous en fassiez le meilleur usage lors de la réalisation du rapport 2018.

En ce qui concerne le contenu de la deuxième partie qui, selon la loi, doit être normalement consacrée aux politiques d'égalité femmes-hommes menées sur le territoire, comme l'an dernier, vous vous êtes contentés, sous l'intitulé « promotion de la citoyenneté, égalité hommes-femmes » et non pas « femmes-hommes », de lister les partenaires, les prestataires, les compagnies de théâtre, les expositions disponibles, les dates ayant fait l'objet d'une action commémorative et enfin les actions subventionnées par l'Espace Citoyenneté. Ce listing témoigne, il est vrai, d'un certain nombre d'actions conduites sur le territoire en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais en aucun cas il ne parvient à donner de la lisibilité à la politique que la collectivité mène dans ce domaine.

Alors que l'égalité femmes-hommes est un axe transversal, obligatoire du contrat de ville, il est regrettable que les programmes d'actions développés dans les quartiers prioritaires ne figurent pas dans ce rapport. Il en est de même pour les actions autour du sport au féminin. Tout ce travail fourni par le monde associatif, qui a été largement évoqué dans les ateliers organisés il y a quelques jours à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, mériterait d'être valorisé, mais je ne doute pas qu'il le sera dans le rapport de l'an prochain.

Dans cette perspective, je vous invite à consulter le guide pratique édité par le ministère des Droits des femmes pour accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs rapports. Vous y verrez que les politiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes menées par une collectivité doivent, par exemple, comporter, toujours selon la loi du 4 août 2014, des actions de prévention et de protection pour lutter contre les violences faites aux femmes, des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes, des actions de lutte contre la précarité des femmes, des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et la mixité dans les métiers, des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres types d'actions peuvent s'y ajouter bien évidemment.

Voilà, Monsieur le Président, quelques pistes pour enrichir le rapport de l'an prochain qui, mieux encore que celui-ci, devrait pouvoir remplir sa fonction d'outil pour réduire non seulement les écarts entre les femmes et les hommes de notre collectivité en matière d'égalité professionnelle, mais aussi garantir l'égalité réelle sur notre territoire. La mise en place d'une politique d'égalité femmes-hommes nécessite du temps et ne peut réussir sans une volonté politique forte. Du temps, il vous en reste encore un peu avant la fin de ce mandat. Quant à la volonté politique forte, je ne doute pas qu'avec un peu d'efforts vous devriez pouvoir y parvenir.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci Madame.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je donne la parole à Brigitte FOURÉ pour quelques éléments de réponse.

MME FOURE : Merci, Madame LION-LEC, pour votre participation active au débat sur le sujet.

Je note qu'au début de votre propos, vous avez indiqué que le rapport de cette année avait tenu compte d'une partie des remarques que vous aviez faites l'an dernier et je note aussi avec intérêt que vous indiquez que vous ne doutez pas que nous tiendrons compte, l'année prochaine, des nouvelles remarques que vous avez faites.

En effet, je pense que c'est comme ça qu'on peut avancer sur ce sujet, comme sur bien d'autres. On n'est pas là pour systématiquement s'envoyer des noms d'oiseaux à la figure. Ici, on est dans un conseil d'Amiens Métropole et on est là pour avancer tous ensemble et pour, si possible, améliorer les dossiers qui vous sont présentés.

Je note un certain nombre de remarques que vous faites et évidemment on en tiendra compte l'année prochaine. Je voudrais néanmoins faire juste quelques petites observations.

Sur la formation des femmes ou des hommes, si vous voulez, d'une année sur l'autre, c'est la tendance qu'il faut qu'on examine et pas exactement le nombre de femmes ou le nombre d'hommes qui ont suivi une formation d'une année sur l'autre parce que tout dépend des types de formation que l'on fait. Si par exemple, une année, on fait une formation forte en direction du personnel qui travaille dans les écoles, il y aura énormément de femmes qui suivront cette formation. Mais si l'année suivante, c'est une formation qui est orientée en direction du personnel qui travaille sur les espaces verts ou bien sur les déchets ménagers, là on trouvera une majorité d'hommes. Ça ne vaudra pas dire pour autant que les femmes, on ne veut pas les former. Donc, je pense que c'est sur la durée qu'il va falloir qu'on regarde les choses et pas aussi singulièrement qu'une année après une autre.

Je voudrais aussi ajouter que moi je me suis réjouie de ce qu'on ait dans cette collectivité une égalité à peu près égale entre les femmes et les hommes, quelle que soit la catégorie (A, B, C) à laquelle on appartienne.

En revanche, je constate évidemment qu'au sein de la direction générale des services il y a une majorité d'hommes par rapport aux femmes. Pour autant, moi, je me refuse au petit jeu qui consisterait à vouloir recruter, quand on a besoin de recruter, une personne en fonction de son sexe. Moi, je prétends qu'on doit être recruté en fonction de ses qualités. Et je prendrai l'exemple de la dernière DGA qui a été recrutée : il se trouve que c'est une femme, j'en suis heureuse, mais elle n'a pas été recrutée parce qu'elle était femme. Elle a été recrutée d'abord et avant tout parce qu'elle était compétente et qu'elle correspondait au profil que nous attendions. Je pense que c'est comme ça qu'on fait avancer aussi la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Et je conclurai simplement en disant qu'au-delà des discours, ce ne sont pas les discours qui vont faire avancer les choses, ce sont les exemples et donc je crois que c'est vraiment ça qui est important. Et quand je constate, par exemple, que dans cette ville on a pour la seconde fois une femme qui est recteur ; qu'on a eu, il y a peu, une femme qui était directrice de la Banque de France, etc., je pourrais prendre des tas d'autres exemples, je m'en réjouis parce que cela montre par la réalité des choses concrètement qu'en effet ce n'est pas parce qu'on est femme qu'on ne peut pas accéder à un certain nombre d'emplois. Il faut mettre en valeur ces belles images de femmes justement pour faire en sorte que notamment les petites filles d'aujourd'hui aient des ambitions à la hauteur des petits garçons. Il n'y a pas de raison. Enfin, je pense que c'est vraiment comme ça qu'on arrivera à une meilleure prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes.

J'ajoute néanmoins qu'il y a quand même un grand sujet sur lequel il y a encore énormément à faire : c'est sur les violences intrafamiliales. Là, je pense vraiment qu'il y a une sensibilisation à faire en dehors de notre collectivité naturellement, mais dans le grand public il y a encore beaucoup de femmes qui sont victimes de tels actes et qui, pour toutes sortes de raisons, ne disent rien.

M. GEST : Merci. Clément STENGEL m'a demandé la parole.

M. STENGEL : Merci Monsieur le Président.

Je prendrai la parole effectivement en tant que président du CHSCT d'Amiens Métropole, puisqu'une question a été posée sur les risques psychosociaux et peut-être de nature à rassurer Madame LION-LEC et informer l'assemblée que les risques psychosociaux sont pris en compte au niveau du CHSCT. En tout cas, c'est bien l'instance où il faut aborder ce type de sujet.

Je préfère le dire parce qu'avant notre arrivée aux responsabilités, c'est un sujet qui n'était pas abordé en CHSCT. Il y a eu des séances de groupe de travail qui ont été faites avec deux priorités qui sont, dans les risques psychosociaux, les relations à l'usager et également ensuite tout ce qui peut être autour des conduites addictives. Cela s'intègre complètement dans la démarche de qualité de vie au travail qui a été impulsée par la délégation de Brigitte FOURÉ.

Et à ce titre-là, je remercie le grand travail qui est fait non seulement par le pôle santé au travail autour des risques psychosociaux, mais aussi par l'ensemble des membres du CHSCT, qu'ils soient membres de l'administration ou représentants du personnel, qui d'arrache-pied travaillent de manière absolument concrète et très pratique sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci de ces précisions. Y a-t-il encore des expressions ? Je n'en vois pas, donc on va mettre ce rapport aux voix. Ah ! oui c'est vrai : on prend acte du rapport. Merci de cette précision.

DONT ACTE

**8 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AMIENS METROPOLE.
ANNEE 2018.**

M. DESSEAUX : Mes chers collègues, comme tous les ans et conformément à la loi, il me revient de vous présenter le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable retraçant ainsi les actions menées au regard des objectifs de développement durable définis au niveau international.

S'agissant de la forme, ce rapport a été rédigé selon l'architecture de l'Agenda 2030 qui reprend les objectifs du mandat. Ces derniers convergent pleinement avec ceux assignés au développement durable.

Ce rapport retrace à la fois les actions de la ville d'Amiens et celles d'Amiens Métropole, car s'il y a superposition de territoires, chaque collectivité agit bien dans le champ de ses compétences respectives, mais en complémentarité et dans le cadre d'une démarche concertée.

Ce rapport étant dense – nous ne pouvons d'ailleurs que nous en réjouir – et considérant que vous avez eu le loisir d'en prendre connaissance dans le détail, je ne vais pas en faire le résumé ici et mon propos n'aura rien d'exhaustif. Je vais en revanche m'attacher à faire un focus sur quelques actions significatives et emblématiques de la politique de la collectivité en faveur du climat et de la transition énergétique.

Au préalable, je souhaite vous communiquer quelques données qui démontrent les enjeux pour le territoire.

Le territoire d'Amiens Métropole consomme 6 Twh d'énergie par an. Ces 6 Twh coûtent aujourd'hui 540 millions € au territoire. Nous savons aussi que si rien n'est fait, la facture atteindra le milliard en 2040.

Selon le bilan carbone réalisé en 2016, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire se répartissent de la manière suivante :

- Les transports pour 17 %,
- Le tertiaire représentant 17 %,
- Le résidentiel 24 %,
- Et l'industrie 22 %.

Les émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire d'Amiens Métropole s'élèvent ainsi à 1,4 million de tonnes de CO₂, soit 7,7 tonnes par habitant et par an.

Depuis 2014, la collectivité s'est engagée dans des démarches notamment contractualisées avec l'État aux fins de diagnostic et pour l'élaboration d'un plan d'actions pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche Cit'ergie préalable à un plan d'actions climat (2014-2018), la convention « Territoire à énergie positive » avec l'État (2015-2018), le contrat d'objectifs avec l'ADEME dédié aux objectifs climat, air, énergie et ressources (décembre 2015-décembre 2018), le contrat d'objectifs avec l'ADEME dédié à la rénovation énergétique de l'habitat (décembre 2015-janvier 2019), toutes ces initiatives ont nourri le projet de PCAET sur lequel a travaillé Amiens Métropole et qui va être livré au pôle métropolitain puisque, comme vous le savez, ce dernier a désormais en charge l'élaboration d'un futur PCAET unique à l'échelle du grand Amiénois. Nous ne pouvons que nous en féliciter tant l'élaboration d'une stratégie à l'échelle d'un bassin de vie élargi est pertinente dans bien des domaines, que ce soit la mobilité, le développement économique et l'emploi.

Néanmoins, consciente de sa responsabilité, la collectivité a d'ores et déjà mis en œuvre des actions fortes pour maîtriser les émissions de CO₂.

En ce qui concerne les actions, s'agissant de notre patrimoine dont le rapport Cit'ergie, qui est notre feuille de route, a pointé le potentiel d'amélioration, il s'agit d'un enjeu non négligeable : 83 Mgh de consommation annuelle d'énergie, soit 9 millions €. Aussi, nous avons lancé un important programme de rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité : plus de 2 millions € cette année.

Nous fonctionnons avec un contrat pour le chauffage de tous les bâtiments qui oblige donc le prestataire à améliorer la performance des installations et nous observons une baisse des consommations chaque année depuis 3 ans.

Avant tout engagement de travaux sur le patrimoine, nous nous assurons que les équipements seront éligibles aux certificats d'énergie, gage de leur performance énergétique. Mais également nous procédons au remplacement systématique de l'éclairage dans les bâtiments par des LED.

Enfin, surtout une soixantaine de nos bâtiments seront raccordés au nouveau réseau de chaleur Amiens Énergies. Ce réseau de 40 kilomètres dessert des bâtiments résidentiels et tertiaires avec un mixte énergétique composé à 62 % d'énergies renouvelables selon cinq sources : la biomasse, le biogaz, la géothermie, l'énergie de récupération de l'eau usée, l'énergie de récupération de l'usine de méthanisation. À terme, ce projet permettra d'éviter 24 000 tonnes de CO₂ / an.

Mais aussi nous accompagnons et incitons les habitants à agir individuellement pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Ainsi, s'agissant du secteur résidentiel, nous avons mis en place la plateforme LAURE. Un animateur parcourt les communes de l'agglomération pour dispenser, lors des permanences, des conseils à la population sur les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des logements. Ce sont près de 500 personnes qui en ont bénéficié, depuis sa création en 2016. Cette démarche a été enrichie par la réalisation en cours d'une thermographie aérienne et d'un cadastre solaire pour sensibiliser les habitants aux déperditions de chaleur pour la toiture et au potentiel de production solaire. Cette thermographie concerne pour le moment 16 communes d'Amiens Métropole. Les autres communes seront survolées cet hiver.

Nous agissons aussi pour la promotion de la mobilité durable sur notre territoire, notamment grâce au BHNS qui sera mis en service en 2019 et dont l'objectif est de favoriser le report modal de la voiture individuelle vers une offre de transports urbains efficace, attractive et bien entendu moins polluante. Ainsi, 3 lignes circulées par 43 bus 100 % électriques offriront une couverture optimale du territoire. Le réseau de BHNS sera composé à 46 % de voies dédiées dites en site propre. Surtout, ce projet s'accompagnera de 5 parkings relais à la périphérie de la ville afin d'inciter les

pendulaires qui utilisent aujourd'hui beaucoup leur voiture à se reporter vers un mode vertueux de déplacement. Au total, ce sont 3 600 tonnes de CO₂ évitées dans l'atmosphère chaque année.

L'agglomération et la ville d'Amiens ont également procédé à la pose de 24 bornes de recharge électrique pour promouvoir l'usage du véhicule électrique.

Enfin, nous portons une attention aux modes doux de déplacement et notamment au vélo. Nous disposons de 150 kilomètres de linéaires cyclables sur la métropole et nous avons arrêté l'objectif ambitieux de 200 kilomètres d'ici 2020. Cette année, ce sont 12 kilomètres supplémentaires qui ont été réalisés dans le cadre des aménagements du BHNS et 3 kilomètres sur l'axe Baraban-Célestin.

Nous avons également lancé des travaux pour l'élaboration d'un plan de déplacements de l'administration pour les agents d'Amiens Métropole et l'une des mesures fortement incitatives pour ceci sera l'instauration de l'indemnité kilométrique vélo au 1^{er} janvier 2019 permettant ainsi d'accroître la part modale de ce mode de déplacement vertueux pour l'environnement.

Pour une collectivité, agir efficacement pour l'environnement, c'est aussi savoir entraîner et trouver un relais auprès de la population. C'est notamment le cas pour notre politique en matière de déchets. Comme vous le savez, nous avons initié en 2015 un plan en faveur du tri et du recyclage des déchets ménagers reposant sur une intensification des infrastructures de collecte et sur de nouvelles consignes de tri concernant notamment le papier et les emballages plastiques.

Cette politique a porté ses fruits grâce à l'adhésion et la mobilisation des habitants. Elle a notamment permis de générer des recettes supplémentaires issues de la vente des matières recyclables collectées. Ainsi, et contrairement à ce que j'ai pu entendre parfois, ce sont bien des recettes qui nous ont permis de baisser de 10 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, pour récompenser les efforts consentis par les habitants en faveur d'un meilleur tri, nous avons décidé cette mesure. Il était en effet important pour nous que cette politique soit gagnante à la fois pour l'environnement mais aussi pour les finances de nos concitoyens. On voit ainsi qu'il n'y a pas de nécessaire incompatibilité entre les deux et que l'écologie n'est pas condamnée à être punitive.

Dans le prolongement de cette action, la collectivité a décidé de s'engager dans un programme de prévention des déchets. Amiens Métropole a ainsi répondu à un appel à projets de l'ADEME et obtenu la labellisation de « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ».

Un certain nombre d'opérations ont été menées dans ce cadre, telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire avec une expérience dans des écoles d'Amiens et de la métropole. Mais également le défi « Zéro gaspi » que nous avons lancé afin de recruter des familles volontaires sur le territoire d'Amiens Métropole avec pour objectif de réduire de 25 % le poids de leur poubelle. Je peux vous dire que ce défi, dont nous avons lancé la 2^e édition la semaine dernière, est un véritable succès. Nous avons reçu 330 candidatures pour 110 places sur les deux fois. La préoccupation environnementale et l'engouement de la population amiénoise et métropolitaine pour rendre ses pratiques plus vertueuses est une véritable satisfaction. Nous poursuivons par ailleurs la modernisation des déchetteries Nord et Sud et le projet d'implantation, je dis bien le projet d'implantation, d'une 4^e déchetterie à l'Ouest.

Pour conclure et pour aborder brièvement la protection de nos espaces naturels et de la biodiversité, je souhaite évoquer la situation des hortillonnages. En effet, il s'agit d'un site majeur pour notre territoire qui participe à son rayonnement, mais dont l'entretien suscite depuis quelque temps des préoccupations. Pour des raisons juridiques, Amiens Métropole ne pouvait plus se

substituer à l'association des propriétaires pour son entretien. Nous avons donc décidé de créer une ASCO avec l'ensemble des acteurs du site (Amiens Métropole, communes et associations), d'étendre le périmètre d'intervention et d'instaurer une taxe de 1 € sur les visites afin de contribuer à l'entretien du site. L'enjeu est véritablement de préserver cet espace naturel qui est une richesse pour notre territoire.

Voilà les quelques aspects du rapport que je souhaitais développer en vous précisant que le développement durable impacte de manière transversale l'ensemble des politiques de notre collectivité et que nous restons pleinement mobilisés sur ces questions.

Merci de votre attention.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des interventions ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président.

Cette question du développement durable, vous l'avez centrée sur la transition énergétique, et effectivement c'est un enjeu très important. Ça fait longtemps qu'on en parle. Ça fait longtemps que les scientifiques nous alertent. Récemment, le rapport du GIEC nous a dit que c'était le rapport de la dernière chance ; qu'avec ces scénarios d'augmentation des températures, soit de 1,5 degré ou de 2 degrés de température moyenne sur la terre, on arrive à des scénarios où le climat est incontrôlable, une terre invivable et une situation irréversible.

Ce rapport sur le développement durable que vous nous présentez, c'est un ensemble d'actions de différents niveaux. Et pour la première fois, parce que j'ai aussi insisté pour l'avoir, vous nous parlez du bilan de gaz à effet de serre qui a été établi sur des données 2014, qui a été diffusé à quelques élus. Effectivement, la priorité de la lutte contre ces émissions, c'est sur le bâtiment et sur les transports. Mais bien sûr, il faut avoir des objectifs qui soient à la hauteur de ces enjeux.

Quand on parle de réseau de chaleur, effectivement, c'est un projet assez lourd. Une économie de 28 000 tonnes, ça correspond à 2,3 % de l'enjeu, donc une baisse de 2,3 % des émissions de ce domaine des bâtiments.

Pour le bus, quand on parle de 3 600 tonnes de CO₂ sur le secteur des transports, c'est une baisse de 1,9 %.

On a vu au dernier conseil le dossier Cit'ergie. On avait un budget qui rassemblait vos actions en termes de développement durable, en tout cas d'efficacité énergétique. On avait l'équivalent d'une action sur 1 000 qui est orientée vers les économies d'énergie. Et quid des 999 actions qui sont orientées vers des actions qui peuvent émettre des gaz à effet de serre ? Et si on n'y prend pas garde, une action peut au contraire renforcer ces émissions. Donc, le bilan est quand même difficile à évaluer de façon chiffrée.

Je vous parle de chiffres. On va en parler de toute façon après sur les choix budgétaires. Mais ce que je voulais vous dire, c'est que si ce rapport sur le développement durable est présenté avant un débat d'orientation budgétaire, c'est pour orienter nos choix, et pour l'instant on en est encore très, très loin. Il reste beaucoup à faire.

On en est à l'heure des massifications. Quand on parle d'expérimentation sur 50 familles, 60 familles, on n'en est plus là. Là, maintenant, il faut passer à la vitesse supérieure et avoir des actions qui touchent tout le monde.

Je n'ai pas senti dans votre politique, à part effectivement quelques actions un peu emblématiques, une volonté d'engager cette transition énergétique à l'échelle de tout notre territoire, avec toutes nos communes, avec toute notre population, avec toute notre économie, pour que nous puissions vraiment combattre ces changements climatiques, prendre notre part simplement dans un problème qui est effectivement mondial où nous devons être exemplaires parce que nous sommes un pays très développé (la 6^e puissance mondiale). Il nous faut bien sûr, et c'est notre engagement, notamment les accords de Paris, montrer l'exemple sur différents domaines.

Sur quelques sujets, sur l'Agenda 2030, vous nous en parlez souvent mais je ne sais pas ce que c'est. En conseil municipal, on nous a répondu qu'on pourrait effectivement en prendre connaissance. Ce serait effectivement intéressant.

Sur la politique vélo, on attend effectivement ce changement de braquet. Vous parlez de la mise en place de l'IKV pour les agents. On vous l'avait proposée ; vous l'aviez refusée à l'époque. Donc, tant mieux si effectivement vous avez changé d'avis là-dessus.

Sur la rénovation énergétique pour les habitants, 500 conseils depuis la mise en place de la plateforme, c'est très peu. Il y a beaucoup de travaux qui se font sans ces conseils. Malheureusement, c'est aussi un constat au niveau national : c'est que pour que les travaux dans les habitations soient bien faits, il faut qu'il y ait un conseil préalable pour permettre de choisir les travaux les plus performants, les entreprises aussi qui sont compétentes pour le faire.

Sur le solaire, en tout cas sur les énergies renouvelables, on a un effort important à faire : on est à 10 % alors qu'on a plutôt un engagement, je pense, à 25-30 % et que la centrale solaire que vous envisagez à terme, dans 4-5 ans, représentera 0,22 % de la production d'énergie.

Peut-être aussi un dossier, enfin une dimension qu'on n'a pas non plus dans ce rapport, c'est l'artificialisation des terres. C'est un enjeu important. Derrière, il y a aussi des questions d'inondations et de prévention par rapport à ces inondations.

Et puis on avait un label, on en était fiers collectivement, c'était le label APICité ®. Des prix ont été remis hier. Apparemment, on n'a pas été lauréats. Je ne sais pas si on a été candidats.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Madame.

MME BERGER : Oui, une petite intervention parce qu'effectivement ce rapport, par rapport à celui de l'an dernier, est quand même un peu plus fourni en choses pratiques. Cependant, des remarques toutes simples.

Sur le tracé vélo, Monsieur HUTIN en a déjà parlé, donc une question simple : sur le nouveau tracé nord-sud du BHNS, où sont les pistes cyclables au niveau du centre-ville ? À part autour de la Citadelle, où on les voit bien.

Vous parlez à un moment de partenariat avec je ne sais plus qui, des Agences de santé, pour déterminer les effets de la pollution sur la santé. D'accord. Donc là, c'est comme d'habitude, c'est-à-dire d'abord un diagnostic avant de faire quelque chose. C'est important bien sûr, mais depuis le temps qu'on le demande. Quand il y a des jours de pollution, même s'il n'y en a pas eu beaucoup, quand envisagerez-vous de faire les transports en commun gratuits à ce moment-là ?

J'aurais une autre petite question d'une Amiénoise qui passe tous les jours sur l'esplanade Branly, à savoir moi-même : les bornes pour voitures électriques. Je n'ai jamais vu de voiture électrique branchée à cet endroit-là, donc est-ce bien la bonne orientation ?

Et puis une autre dernière petite remarque : si ce rapport a été plus fourni et plus précis et disons plus scientifique que l'an dernier, je note, à un moment, par exemple, page 5 : Amiens for Youth. Je ne vois pas le rapport ou alors il y a eu des ateliers où on a fait travailler des jeunes sur le développement durable.

Voilà des questions simples auxquelles il serait peut-être simple de répondre.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je donne la parole à Patrick DESSEAUX.

M. DESSEAUX : Merci.

Je vais évoquer ce qu'a dit Monsieur HUTIN, notamment sur l'Agenda 21 issu, je vous rappelle, du sommet de Rio de 1992 – mais ça, Monsieur HUTIN, vous le savez bien – et qui a été adopté ensuite et qui depuis 2015 est intitulé l'Agenda 2030.

Au cœur de cet Agenda 2030, il y a 17 objectifs, et ça, ça a été développé lors de délibérations dans cette même salle, de développement durable qui ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, je ne vous apprend rien d'ailleurs, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des gens, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Il est relativement complet, cet Agenda 2030. Il est toujours en cours et je crois d'ailleurs que Monsieur HUTIN, vous participez à certains groupes de travail dans ce domaine, peut-être pas l'Agenda 2030 mais d'autres dossiers notamment qui parlent de ces critères du climat et de différents bilans carbone et autres.

À notre échelle, je vous rappelle seulement que nous avons adopté ces objectifs et avons fait évaluer la présentation de notre Agenda 2030 présenté au conseil en 2015 – c'est vrai que ça fait quelque temps déjà – et qu'il se décompose selon trois axes. Je vous les rappelle : un territoire attentif à tous, un territoire promoteur de qualité de vie, un territoire accueillant et attractif. Il répond toujours aux cinq finalités que l'on a toujours évoquées, même dans le cadre de l'Agenda 21 : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, l'épanouissement humain à travers le cadre de vie, la santé, l'éducation, l'emploi, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations au regard des objectifs de sécurité solitaire coopérative et conditions de vie durable, l'amélioration et le développement de modes de consommation et de production responsables.

La démarche Cit'ergie représente notre feuille de route pour nos actions. Pour élaborer le plan climat, il est nécessaire, je vous le rappelle, de compiler la démarche Cit'ergie, le bilan carbone, et ça vous en avez eu un exemplaire, vous me le rappelez, des années 2014 – on vous l'a adressé, non pas qu'à vous Monsieur HUTIN, mais à l'ensemble des élus qui participent à la commission de développement durable –, l'étude de programmation de l'énergie, la Convention des maires et une forme de plan climat Union européenne. Seules sont ciblées les réductions de consommation énergétique et d'émissions de CO₂ avec un objectif de 40 % en 2030.

Sont en cours de réalisation la stratégie solaire, la stratégie patrimoniale et la thermographie aérienne, comme je le rappelais dans la synthèse que je vous ai présentée sur le rapport du développement durable.

Le diagnostic air en lien avec le bilan carbone reste bien entendu, et ça vous l'avez évoqué, à engager.

Pour rédiger le plan climat, il faut synthétiser ces documents sous forme de plan d'actions.

Voilà ce que je peux vous dire sur les démarches Cit'ergie.

En ce qui concerne le bilan sur la qualité de l'air, puisque vous en parlez également, pour la 2^e année, un bilan annuel est produit pour le territoire métropolitain. Le présent rapport n'ayant pas vocation à reprendre l'ensemble du bilan, y sont résumés les enjeux de la qualité de l'air, les secteurs d'émission des polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, les moyens de surveillance, à savoir outre les stations de mesure, la modélisation et la réalisation des cartes stratégiques. Et enfin sont condensées des ressources pour 2017, illustrées ci-après avec trois épisodes de pollution. Je vous rappelle qu'il y a eu seulement trois épisodes de pollution totalisant 11 jours sur l'année, dont cependant 7 jours en alerte, tous dus aux particules, des taux plutôt satisfaisants par l'indice ATMO : 80 % de jours avec un air bon à très bon, 17 % avec un air moyen et médiocre et 3 % avec un mauvais et très mauvais. Voilà un petit peu le résultat en ce qui concerne la qualité de l'air.

Tout en sachant que les mesures que vous évoquez – j'ai entendu la gratuité du bus, etc. –, dans ce cadre-là, ce sont des mesures qui sont prises, je vous le rappelle, je l'ai déjà dit l'an dernier, notamment par la préfecture et non pas par notre collectivité.

Madame BERGER, vous évoquez le problème du vélo, c'est-à-dire la mobilité et le BHNS. Si vous le voulez bien, Président, il faudrait peut-être donner la parole au vice-président en charge de la mobilité et du BHNS.

S'agissant des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable, je tiens à souligner que ce sont 5 465 élèves d'Amiens et de son agglomération qui ont bénéficié, de juillet 2017 à juin 2018, des animations réalisées par la collectivité, ce qui représente 80 % du public accueilli dans le cadre du programme mis en place par Amiens Métropole. Les thèmes étaient divers et variés et toutes les écoles étaient concernées.

J'ai peut-être oublié des choses. Je crois que tout est dit, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Quelques mots pour répondre en complément à Monsieur HUTIN.

Monsieur HUTIN, de toute façon, quoi que l'on fasse dans ce domaine, ce sera toujours insuffisant à vos yeux puisque vous, vous réglez tous les problèmes, surtout en parlant. Enfin en parlant ou en écrivant parce que vous écrivez beaucoup, toute la journée durant. Ça prouve que vous avez de la disponibilité.

Quand je vous entends proposer des actions qui touchent tout le monde et que vous faites référence à ce que nous avons relancé samedi dernier pour lutter contre le gaspillage alimentaire, ce que vous proposez ce n'est tout simplement pas possible à mettre en œuvre parce que pour mettre en œuvre une action, l'évaluer, la suivre et faire quelque chose de concret et qui atteint des résultats, puisque le premier groupe qui avait également un objectif de - 25 % a atteint - 42 %, il faut nécessairement le faire sur un nombre de personnes limité. Ces personnes-là, ce sont des

personnes à qui nous avons rappelé, encore samedi dernier, qu'il s'agissait d'en faire des ambassadeurs pour convaincre d'autres personnes que c'était possible. Effectivement, ça demande des efforts des familles qui font ce genre de chose, mais ça prouve qu'effectivement la lutte contre le gaspillage alimentaire peut produire des effets très tangibles. C'est l'objectif que nous avons dans cette opération, et la produire au niveau de l'ensemble de la collectivité, c'est bien sûr l'objectif final.

Ça fait beaucoup rire Madame LEPRESLE qui a certainement des idées lumineuses sur le sujet, mais il se trouve que véritablement proposer ce genre de chose est une totale aberration, Monsieur HUTIN. Vous n'avez pas la parole, Madame !

Deuxième chose : vous évoquez vélo. Là, c'est pareil que d'habitude. Je sais bien que ça vous gêne qu'on en fasse beaucoup plus pour le vélo. Ça vous gêne. Je le conçois volontiers. Ça vous gêne que même si la loi ne l'impose pas, on mette en place une indemnité kilométrique pour nos agents. Ça vous gêne. Ça vous gêne que l'on ait profité du réseau concernant le Bus à Haut Niveau de Service pour faire davantage d'aménagements pour le vélo. Ça n'est jamais suffisant. Vous préférez qu'on ferme à la pelle des places de stationnement pour pouvoir satisfaire, là où ce n'est pas possible, vos intentions concernant le vélo. Alors moi, je vais vous dire une chose : sur ce domaine comme sur d'autres, moi, ce qui m'intéresse, ce sont les faits et ce n'est pas parce qu'on répète à l'envi une contrevérité qu'elle devient une vérité.

Ce que nous faisons, c'est très concret et vous mesurerez les effets. On a pris un engagement, j'ai personnellement pris un engagement qu'il y aurait 200 kilomètres de voies aménagées en 2020. Il y aura même un petit peu plus que 200 kilomètres de voies. Ça, c'est concret et c'est réel. Comme est réel le nombre d'achats de vélos que nous avons faits, notamment des vélos électriques, pour répondre à la demande parce que c'est vrai qu'il y a une progression du nombre d'utilisateurs du vélo. On n'est pas aveugles. On est pragmatiques. C'est toute la différence entre nous. Pas dogmatiques, pragmatiques. Et donc il y a des besoins, on y répond.

Et en même temps, effectivement, ça rentre dans le bilan de toutes les mesures qui sont prises, qui ne sont pas, bien sûr, les maximales que l'on puisse faire, mais d'abord on doit le faire progressivement et c'est ce qui rentre dans le bilan qui vient de vous être présenté.

Maintenant, moi, je vois d'où on est partis, où on en est aujourd'hui, et où on en sera en 2020 et puis chacun jugera.

Maintenant, je mets aux voix ce rapport. On ne le met pas aux voix non plus, celui-là. Très bien ! Alors, on en prend acte.

DONT ACTE

9 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.

M. MERCUZOT : Encore un débat qui ne donnera pas en tant que tel lieu à un vote, encore que, si vous en êtes d'accord, il pourrait être l'occasion de présenter les vœux et de les associer plutôt que d'attendre la fin de la séance pour les voter.

Concernant ce débat d'orientation budgétaire, il se situe évidemment dans un contexte général qui est celui que nous attribue le projet de loi de finances 2019, qui au fond n'apporte rien de véritablement nouveau par rapport au panorama dressé en 2018, à cela près toutefois, et cela

mérite toute notre attention, qu'il nous annonce un projet de loi qui refondera la fiscalité locale pour le printemps 2019.

Et naturellement, nous ne pouvons qu'être particulièrement attentifs à ce que dira ce projet de loi, que l'on ne connaît pas encore. Et on aura peut-être l'occasion de dire, dans un vœu qui vous sera proposé, que nous souhaitons que cette prochaine refonte de la fiscalité locale respecte le principe d'autonomie financière de nos collectivités, qu'elle conforte le lien entre le territoire et les contribuables, et puis qu'elle garantisse évidemment des ressources dynamiques qui doivent être en rapport avec les compétences qui sont dévolues à nos collectivités. C'est un point sur lequel on reviendra.

Pour le reste, effectivement, le projet de loi de finances 2019 prévoit une forme de stabilité, notamment en prévoyant un taux de croissance à 1,7 % comme en 2018, en se fixant une baisse globale du déficit, on parle bien là du budget de l'État, avec un déficit total de 2,8 % mais décomposé puisqu'au fond il ne resterait plus qu'un déficit structurel de 1,9 %. Et l'objectif, je vous le rappelle et on le sait tous, c'est d'arriver à l'équilibre.

Ce schéma-là est particulièrement intéressant parce qu'il montre de manière très lisible comment les uns et les autres, parmi les personnes publiques, parmi les acteurs des politiques publiques, participent à l'endettement de la France et donc participent ou non à l'équilibre de nos finances publiques.

Et c'est la ligne bleu foncé, la plus foncée, qui représente les collectivités territoriales, et vous voyez que contrairement à une idée reçue, regardez bien le début de la décentralisation, c'est 1982. Vous voyez qu'en 1982, les collectivités territoriales participaient effectivement à l'endettement. On voit que progressivement, et notamment depuis le milieu des années 1990, elles sont soit au-dessus, soit en tout cas très proches de l'équilibre. Donc, ça permet de remettre un peu les idées en place par rapport à ce qu'on entend quelquefois sur la gestion globale des collectivités territoriales.

Évidemment, parmi les éléments qui sont en train de bouger dans notre paysage financier, parmi les éléments qui sont particulièrement importants, cela concerna la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Cette suppression, vous le savez, est prévue sur 3 ans : une première fois en 2018, la dernière fois en 2020. Et d'ores et déjà, notamment pour des raisons juridiques sur lesquelles on ne s'appesantira pas trop longtemps, il est probable que la taxe d'habitation sera supprimée pour l'ensemble des contribuables, sauf peut-être pour les résidences secondaires, durant l'année 2021.

Évidemment, cela ne peut que nous interroger. Les actualités en sont l'illustration, notamment à l'occasion du Congrès des maires. On voit bien pourquoi ça nous interroge : parce que globalement la taxe d'habitation représente plus de 20 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et on ne peut évidemment rester inattentifs au moment où l'État prend la décision de supprimer l'impôt qui rapporte 20 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce tableau-là indique clairement, dans la partie verte qui est là, que progressivement de moins en moins de contribuables paieront cette fameuse taxe d'habitation.

Pour le reste, le projet de loi de finances 2019, je l'ai dit, s'inscrit dans la continuité. On doit regretter que l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA soit reportée d'un an, ce qui nous aurait grandement, à nous et à l'État, facilité la tâche.

On doit regretter également que la dotation pour la politique de la ville, on le sait, sera cette année en légère diminution, puisque son montant n'évolue pas alors qu'elle sera partagée avec un nombre plus important de collectivités territoriales.

Voilà pour les éléments qui concernent ce que nous apporte le projet de loi de finances.

Alors si l'on regarde d'un peu plus près ce que cela signifie pour nous, je sais que c'est un chiffre, non pas que vous appréciez bien évidemment, Monsieur le Président, mais auquel vous êtes très attaché, effectivement en 2019 ce seront au final 58 millions € que nous n'aurons pas perçus. On peut regarder les choses en étant optimistes, en se disant qu'au fond on voit bien que la baisse des dotations est désormais arrêtée depuis 2017. Ça, c'est le côté optimiste. Si on veut être un petit peu moins béats, on doit dire : oui, d'accord, ça ne baisse plus, mais enfin on n'a jamais été aussi bas du point de vue des dotations. Vous voyez qu'on parlait de 32,28 en 2013. On est aujourd'hui à 19,30, et ce qui nous est promis de mieux c'est la stabilité. À aucun moment, il n'est envisagé la moindre augmentation de nos dotations de la part de l'État.

Nos produits fiscaux, maintenant, sont également intéressants à regarder, notamment du fait de ce que j'évoquais tout à l'heure et parce que là encore il est intéressant de constater que les collectivités territoriales ont été moins gourmandes pour utiliser ce levier fiscal durant ce mandat qu'elles ne l'avaient été durant les mandats précédents. Je vous laisse regarder les chiffres. J'espère que vous pouvez les lire globalement. Les colonnes bleu foncé correspondent à la période 1995-2008. Les colonnes bleu clair correspondent à la mandature actuelle. Et vous voyez donc que les collectivités ont été plus prudentes de ce point de vue.

Je vous rappelle que nous, pour ce qui nous concerne, nous avons été plus que prudents puisque nos taux n'ont pas augmenté, contrairement, vous le voyez, aux 17 % des villes et groupements qui ont choisi en 2018 de faire augmenter leurs taux : 12 % en 2017, 32 % en 2016, 37 % en 2015. Nous, nous sommes toujours situés dans cette partie-là du tableau.

Et naturellement, nous travaillons là, à partir du cumul des bases de la ville d'Amiens et de la métropole, mais on voit bien que là où traditionnellement notre territoire est repéré comme étant un territoire qui a une fiscalité assez lourde, pour ne pas dire très lourde, sur les ménages, on s'aperçoit que cette politique qui consiste à ne pas modifier nos taux d'imposition finit par payer puisqu'on voit que d'autres collectivités, toujours avec le cumul de la ville centre et de l'intercommunalité qui est représenté ici en bleu clair, nous passent désormais devant et c'est un point dont nous pouvons non pas nous réjouir pour les autres collectivités, mais en tout cas pour notre positionnement, c'est évidemment beaucoup plus favorable.

J'ai oublié de préciser que vous aviez en bas notre positionnement en 2013 et vous avez, là-haut, notre positionnement en 2018.

Vous avez le taux de foncier non bâti et puis un élément qui nous intéresse tout particulièrement au sein de notre métropole, la fameuse cotisation foncière des entreprises, et là encore on s'aperçoit que nous figurons parmi les collectivités qui ont un des taux les plus bas. On se situe vraiment dans la partie basse du tableau pour ce qui concerne ce taux de cotisation foncière des entreprises.

Un élément qui évidemment est à prendre en compte, qu'on ne saurait ignorer pour les années à venir, est celui de la contractualisation financière avec l'État. Vous le voyez, nous sommes, nous, dans cette catégorie-là des EPCI. Vous pourriez me dire : non, on est dans les métropoles. En réalité, non, parce que ce terme de métropole est réservé aux collectivités qui ont le statut légal de

métropole, qui est beaucoup plus récent que notre métropole. Nous nous situons dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et vous voyez que nous figurons parmi la grande majorité des EPCI qui ont signé le contrat avec l'État, ce qui prouve bien que nous ne sommes pas un cas de figure isolé.

Pourquoi d'ailleurs avoir signé ce contrat avec l'État ? Parce que malgré tous ses défauts et malgré tout ce qu'on peut lui reprocher, il a l'avantage de nous garantir que si jamais nous dépassons l'objectif de 1,25 % d'augmentation de nos dépenses pour cette collectivité, la sanction – ce n'est pas le terme utilisé par la loi – que nous aurions à subir serait non pas de 100 % de ce dépassement mais de seulement, si l'on peut dire, 75 % de ce même dépassement.

Mais ce tableau montre sans doute que l'État a appliqué une sorte de mécanique générale beaucoup plus qu'il n'a fait attention à la particularité des territoires. Vous voyez qu'avec nos 1,25 %, nous nous situons dans la grande majorité des taux que l'État a accepté d'attribuer pour limiter l'augmentation des dépenses des collectivités territoriales.

Il y a un certain nombre d'améliorations qui sont attendues de ce dispositif. Je ne vais pas les détailler parce que vous aurez remarqué qu'elles sont assez techniques. Mais toutefois, ce sont des revendications qui sont notamment portées par l'association à laquelle nous appartenons, qui s'appelle France Urbaine, et pour donner du poids à ces revendications, il sera proposé que nous puissions voter un vœu reprenant les cinq points qui nous permettraient, nous l'espérons, en 2019, d'avoir un dialogue plus réel avec l'État concernant ce fameux engagement de ne pas laisser nos dépenses augmenter de plus de 1,25 % durant l'année 2019.

Quand on applique tout ça en 2019, on s'aperçoit qu'il nous faut effectivement, mais ça devient une tradition, lutter contre l'effet ciseaux, vous savez bien, l'effet ciseaux qui voudrait que nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes.

Et puis évidemment, c'est aussi l'objet d'un débat d'orientation budgétaire, il nous faut tracer quelques perspectives, quelques prospectives de nos budgets, en tout cas de nos budgets les plus importants.

Pour lutter contre l'effet ciseaux, voilà les cinq éléments qu'il nous faut mettre en œuvre. Je ne les détaille pas maintenant, j'y reviens tout de suite, notamment sur la question essentielle de la masse salariale. On sait bien que la masse salariale est un élément particulièrement important dans notre budget puisque notamment dans le budget de la métropole, il représente beaucoup plus de 50 % pour la raison que Brigitte FOURÉ indiquait tout à l'heure, c'est-à-dire que notre budget reprend à son compte en dépenses et en recettes la masse salariale de la ville d'Amiens.

Il est évident que si l'on veut maîtriser l'évolution de nos dépenses, il nous faut avant toute chose commencer par maîtriser la masse qui correspond à plus de la moitié de notre budget. Il serait illusoire de dire que l'on maîtrise les dépenses si nous sommes incapables de maîtriser la masse salariale.

Cette masse salariale, elle doit être maîtrisée finement. D'abord, il y a un premier élément qu'il faut souligner, c'est qu'évidemment l'État décide d'un certain nombre de mesures qui ont un impact et il nous faut, pour limiter cet impact, avoir une gestion la plus fine possible à la fois de l'organisation des services et de ses conséquences sur la masse salariale. Et de ce point de vue, on doit se réjouir de ce que nous sommes désormais dotés d'un outil numérique, j'allais dire tout bête – il n'est pas si bête que ça puisque nous ne l'avions pas précédemment, en tout cas on apprécie désormais de l'avoir –, qui nous permet d'avoir une gestion fine des impacts financiers de la masse

salariale. Et surtout, on voit bien que le travail réalisé maintenant depuis plusieurs années sur l'organisation des services permet de limiter l'impact des différentes mesures décidées par l'État.

En effet, on voit bien qu'en 2018, les dépenses de personnel par rapport au réalisé 2017 devraient évoluer de l'ordre de 0,3 % et on se fixe comme objectif, durant les années à venir, et notamment en 2019, de rester dans ces ordres de grandeur. Cela peut paraître compliqué, mais encore une fois, c'est particulièrement indispensable. Si l'on ne fait pas ce travail-là, au fond on peut refermer notre dossier ; on n'a plus rien à se dire.

Le deuxième élément, c'est celui de l'investissement. Vous savez bien, parce que c'est un choix qui a été fait dès le début de ce mandat, que nous avons décidé d'investir, notamment pour aider à la reprise économique notamment sur notre territoire et pour donner à notre territoire des infrastructures, des équipements dont son développement a besoin.

Je vous laisse regarder des chiffres qui sont là. Vous voyez qu'entre 2014 et 2017, nous avons investi plus de 314 millions €, je vous laisse faire la moyenne en années, et je vous laisse regarder les différents chiffres qui devront être inscrits pour le budget 2019. Les chiffres, vous ne les connaissez peut-être pas, mais les opérations, vous les connaissez : le musée, le zoo, l'Aquapole évidemment, la restructuration du Colvert.

Et puis je vous laisse constater qu'il y a là deux chiffres qui ne sont pas négligeables, qui sont pour 7,5 millions € en cumulé, et pour des opérations qui sont menées en notre nom par nos outils que sont la SPL (la Société Publique Locale) Amiens Développement et puis la SEM (la Société d'Économie Mixte) Amiens Aménagement.

Évidemment, pour investir, nous utilisons nos ressources propres. Nous utilisons également des subventions d'équipement et puis nous nous endettons. Aujourd'hui, notre stock de dette est estimé à un peu plus de 240 millions € et il faut constater que 2/3 de ces dettes sont contractées sous la forme de prêts à taux variable et un gros tiers de taux fixe. Le taux moyen à ce jour est de 1,11 %.

Il faut souligner que, parce qu'un certain nombre d'emprunts réalisés il y a 15 ans sont en train de tomber, malgré des investissements très importants et du même coup, on va y revenir dans un instant, la contractualisation d'emprunts sur un montant non négligeable, l'annuité de dette 2019 qui est attendue n'augmentera que d'un peu plus de 1 % par rapport à celle de 2018. Et naturellement, ces chiffres excellents, si on les compare à d'autres collectivités, sont notamment rendus possibles par notre gestion en trésorerie 0. On pourra y revenir le cas échéant, mais en fait la collectivité pratique cette gestion en trésorerie 0 depuis qu'elle a été créée, c'est-à-dire depuis maintenant 18 ans.

Alors là encore, faisons un focus un peu plus précis sur l'endettement. Voilà nos encours de dette à la fin de l'année 2017. Vous voyez qu'à gauche vous avez le stock de dette et vous voyez qu'entre 2015 et 2017, il est resté stable, que les annuités ont eu tendance à légèrement augmenter. J'entends que ces graphiques peuvent paraître insuffisants parce qu'à vrai dire ils s'arrêtent aux chiffres qui sont aujourd'hui connus, c'est-à-dire à ceux de la fin de l'année 2017, et on pourrait toujours se dire : oui mais au fond, ce qui est véritablement intéressant, c'est ce qui arrive après 2017. C'est donc ce que très modestement, et avec toutes les précautions d'usage, je vais tenter de vous montrer dans les diapositives qui vont suivre.

Alors que disent ces diapositives qui suivent ?

Pour avoir un élément de comparaison, on peut tenter de se comparer avec les villes qui sont globalement dans une situation identique à la nôtre, notamment du point de vue de leur position par rapport à Paris, et c'est une habitude quand on est à Amiens : on se compare à Reims, à Caen, à Rouen, à Orléans. Et puis vous voyez que les chiffres, pour qu'ils soient certains, qu'ils ne puissent être contestés le cas échéant, on va les prendre sur le site de la direction générale des finances publiques. Et parce qu'il est très difficile de comparer une intercommunalité avec une autre, puisque les intercommunalités n'ont pas forcément les mêmes compétences, en fait il faut comparer un territoire à un autre. Et le moyen de comparer un territoire à un autre, c'est d'ajouter les éléments de la ville centre avec l'intercommunalité qui d'ailleurs peut avoir un statut juridique différent de communauté urbaine ou de communauté d'agglomération. Et quand on se livre à cet exercice, on s'aperçoit que nous sommes, à la fin 2017, le territoire, je ne dis pas la collectivité, qui est le moins endetté. Et quand on se projette en 2019, c'est-à-dire qu'on fait un saut de deux années, c'est-à-dire que l'on intègre les emprunts que l'on a effectués durant l'année 2018 et ceux que l'on s'apprête à faire durant l'année 2019, on s'aperçoit que nous resterons dans le bas du tableau, mais les autres aussi vont évoluer.

Parce qu'évidemment il y a une vigilance à conserver sur ce niveau d'endettement, et nous l'avons toujours indiqué, si l'une ou l'un d'entre vous s'interroge sur tel ou tel aspect, je vous propose qu'il n'hésite pas à le dire, ici éventuellement, plus tard, auprès de moi, par exemple, ou auprès des services. Mais en tout cas, mon collègue voisin et docteur me l'indiquait tout à l'heure : il y a des interrogations qu'il ne faut pas garder en soi parce qu'il paraît que ça donne des maux d'estomac et c'est mauvais pour la santé. Donc, si vous avez ce type d'interrogations, n'hésitez pas à les formuler clairement.

Et puis par ailleurs, je voudrais vous dire que conformément à tout ce qui a toujours été indiqué, naturellement que tout cela ne pourra fonctionner que si nous sommes capables de garder un autofinancement correct et que naturellement nous sortirons de ces années exceptionnelles en matière d'investissement pour retrouver, dans les années à venir, un niveau habituel. Et précisément, pour garder un taux d'autofinancement, il nous faut modifier un certain nombre d'éléments qui caractérisent notre fonctionnement actuel.

Parmi ces éléments, il y a la stratégie sur notre politique d'achat. Cette politique d'achat est portée par une direction qui a été créée au début de cette année 2018 et qui fait un travail de fond. D'ailleurs, mardi dernier s'est tenue la première rencontre avec l'ensemble des acheteurs qui sont au sein de cette collectivité pour faire un premier bilan sur les pratiques, sur ce qui a commencé à être modifié et sur ce qui doit encore être amélioré. Et c'est donc un travail de fond et donc un travail qui portera ses fruits et qui nous permettra, je me plais à le rappeler, de faire des économies sans faire mal à personne puisqu'au fond nous achèterons intelligemment, nous achèterons au mieux économiquement de nos besoins. Ce travail est en cours et j'ai vraiment bon espoir que l'année prochaine encore, et dans les 2 à 3 ans, il apporte des fruits sonnants et trébuchants.

Et puis enfin, nous devons nous autoriser, comme nous avons commencé à le faire notamment sur le Coliseum, à procéder à un certain nombre d'audits internes qui doivent nous permettre de comprendre comment nous travaillons, comment nous sommes organisés et là encore, sans qu'il n'y ait de traumatisme pour personne, comment nous pouvons collectivement nous doter d'une organisation plus performante.

Et la performance évidemment, elle peut aussi, elle doit aussi et elle arrive également par un meilleur usage des outils numériques. J'évoquais tout à l'heure ce fameux logiciel qui nous permet de mener finement les calculs de la masse salariale à venir. Il y a un grand nombre de logiciels métiers qui ne sont pas encore suffisamment développés dans notre collectivité, qui doivent l'être,

qui commencent à l'être et qui vont l'être dans les mois et les années à venir, et qui doivent nous permettre d'être plus efficaces et de mieux répondre d'ailleurs aux demandes et aux besoins de nos concitoyens.

Alors évidemment, un débat d'orientation budgétaire, classiquement, se termine par un certain nombre de perspectives, de projections, et évidemment pour cette année, comme nous sommes contraints par le contrat signé avec l'État, ce fameux 1,25 % d'augmentation des dépenses, il ne vous sera proposé qu'une formule. Au fond, on n'a pas tellement le choix désormais : c'est 1,25 % et rien d'autre.

On constate, et c'est cela qui est important et en tout cas c'est essentiel, que nous arrivons à maintenir des ressources propres disponibles qui nous permettront, dans les années à venir, à partir de l'année 2020, de retrouver un niveau habituel, un niveau normal d'investissement. Je ne m'arrête pas trop longtemps sur ces chiffres, mais on pourra naturellement y revenir à l'occasion du débat.

Un autre budget important pour notre collectivité, ce n'est plus le budget principal : c'est le budget annexe transports. Vous savez là encore que des investissements très lourds sont en train d'être réalisés sur ce budget annexe transports. Vous voyez que là encore nous sommes dans la capacité de garder un autofinancement correct sur l'ensemble de la période. Je rappelle simplement qu'en 2019, 2020 et 2021, il faudra naturellement que le budget principal verse une subvention d'équilibre pour le budget transports globalement sur les trois années. On ne sait pas encore précisément comment elle sera déployée année par année, mais globalement une subvention d'équilibre de 10 millions €.

Et puis enfin deux autres budgets, trois autres en réalité, importants :

- Le budget annexe de l'eau sur lequel on aura sans doute l'occasion de revenir, car ces projections-là prennent en compte les délibérations récentes de l'Agence de l'eau qui obligent les collectivités, si elles veulent pouvoir obtenir des aides de cette agence, à avoir un prix minimum du mètre cube d'eau de 1,30 €. Ces tableaux-là prennent en compte ces éléments. Il nous faudra décider au moment du budget pour savoir si oui ou non nous rentrons dans cette logique à laquelle nous invite l'Agence de l'eau ;
- La même chose pour le budget annexe assainissement ;
- Et puis enfin le budget annexe déchets ménagers dont on voit qu'il a cette particularité, a priori, de pouvoir autoriser des investissements conséquents sans pour autant avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Voilà pour les éléments de ce débat d'orientation budgétaire.

Je sais bien, c'est traditionnel, que vous aurez tous trouvé, à un moment ou à un autre, que j'ai été beaucoup trop long. Je m'en excuse. Je n'ai pu faire mieux pour cette année en tout cas.

M. GEST : Merci mon cher collègue. À titre personnel, je n'ai pas trouvé le temps long parce que je trouve que lors d'un débat d'orientation budgétaire, c'est le moment de poser les choses tranquillement, de répondre à des interrogations, et quand en plus de ça, ça peut permettre à certains d'éviter des maux d'estomac, vous comprendrez qu'on y est parfaitement sensibles.

Y a-t-il des interventions ou des questions ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président.

Je pense qu'il faut poursuivre en effet ce débat. Donc, je vais prendre le relais, votre relais et le relais de Benoît MERCUZOT. À cette occasion, je passerai en revue quelques-uns des aspects saillants de la préparation de ce prochain budget, qui est l'avant-dernier budget du mandat, comme vous l'avez fait.

Je commencerai moi aussi par stigmatiser la mauvaise manière qu'a l'État de jouer au chat et à la souris avec les collectivités territoriales, en contradiction avec la politique de contractualisation qu'il souhaite mettre en place, mais dans un contrat les partenaires sont à égalité et là je pense que ce n'est pas le cas.

Le manque de lisibilité dans la politique de l'État en matière de fiscalité, de dotations, de remboursement du FCTVA, on l'a vu encore cette année, est une façon de plus de nous mettre sous tutelle, voire de mépriser notre travail, notre relation de proximité avec les habitants et nos territoires, et ça, c'est intolérable. Et ce n'est pas l'épisode du congrès de l'Association des Maires de France qui pansera les plaies. Il faudra d'autres actes et une autre volonté.

Notre autonomie de décision liée en grande partie à notre capacité financière et notre pouvoir de taux notamment est en jeu. La compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sera un marqueur pour la suite à cet égard.

Vos perspectives sont donc frappées du sceau de l'incertitude, on le comprend, même si elles sont réalisées avec sérieux. Chacun ici peut vous en faire le crédit.

Sur les dotations, la pression des élus et, il faut le dire, l'approche d'échéances électorales ont stoppé la chute des dotations, mais vous l'avez montré : les dizaines de millions perdus sont bien là et handicapent notre capacité de financement des investissements. Je voudrais dire que c'est le ruissellement à l'envers des collectivités vers le budget de l'État. Pourtant, beaucoup se sont gaussés de ce mot qui devait résoudre tous les problèmes.

En matière de fiscalité, nous partageons le souci de stabilité dans le contexte actuel bien évidemment. L'effort qui a été fait sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne peut être renouvelé et malgré la tension sur les recettes des dotations, il est évident qu'augmenter la fiscalité n'est pas une option à retenir.

La stratégie budgétaire et financière que vous proposez, identique à celle de 2018 (pas de hausse des taux d'imposition, fort investissement, respect du diktat de la contractualisation, faire face aux mesures exogènes décidées par l'État, répondre aux besoins de la population et du territoire), est idéale dans l'absolu, mais vous la qualifiez vous-mêmes d'équation complexe et il est d'une évidence que la simple énumération de ces cinq branches montre qu'elles pourront difficilement tenir ensemble au-delà de ce mandat et que certaines de ces branches devront très probablement être révisées ou assorties de mesures défavorables ou impopulaires.

L'évolution de la masse salariale, bien sûr, est un axe essentiel de la politique de la collectivité. Sans les personnels on ne peut rien et pourtant, insensiblement, sous la pression de la contractualisation avec l'État, la tendance est au non-renouvellement des départs en retraite, à l'externalisation jamais moins coûteuse, on vient de le voir avec la décision modificative, ou encore au recours aux personnels non permanents, c'est-à-dire à des précaires. À ce sujet, la disparition des contrats aidés met d'ailleurs en évidence ces besoins.

Le bilan social qu'on nous promet à chaque demande de notre part devrait éclairer la situation, notamment celle du taux d'indisponibilité des personnels qui ne baisse pas, semble-t-il. Quand pourrions-nous le consulter ? Quand sera-t-il présenté à notre assemblée ?

Un audit sur l'organisation du temps de travail a également été réalisé. Quelles conclusions en tirez-vous ? Pourquoi ces conclusions ne sont-elles pas communiquées et partagées avec les élus ?

Vous insistez beaucoup sur l'organisation, la politique d'achat pour améliorer la gestion. Faire plus avec moins, on souhaiterait tous être capables de le faire. Cet effort-là est continu dans une collectivité. Rien ne doit bien évidemment être négligé, mais, on le sait, les gains sont marginaux. Mais pouvons-nous les quantifier aujourd'hui ? Quel bilan de l'activité des centrales d'achat que nous avons créées, par exemple ? Avec quelles données compare-t-on ?

Les besoins évoluent. C'est sur leur contenu que devrait porter notre débat et sur comment les satisfaire. Je traduirais DOB par débat d'orientation sur les besoins : les besoins de la population, les besoins du territoire.

On ne peut renvoyer ce débat qu'aux périodes électorales, même si c'est aussi un moment privilégié pour le faire. Le débat sur les attentes des habitants, des acteurs économiques, devrait précéder la préparation du budget bien en amont de la séance d'aujourd'hui. Je ferai la même réflexion d'ailleurs sur le rapport sur le développement durable et sur l'égalité femmes-hommes. Je pense qu'on pourrait les avoir détachés de l'ensemble de ces débats. Ce serait préférable.

Un programme de début de mandat a certes reçu une part majoritaire d'approbation par le vote des électeurs, mais il peut et doit aussi être confronté aux réalités, soumis au feu des budgets participatifs. Tous les habitants ne sont pas impliqués malheureusement dans le processus électoral, on le sait, en raison d'abstention, d'absence d'inscription, et c'est une exigence citoyenne qui s'exprime de plus en plus. Le mouvement actuel montre aussi cela. Il y a la volonté d'être entendu.

Alors des exemples : l'accès de tous les quartiers de la métropole et de toutes les communes à la fibre optique, c'est essentiel aujourd'hui et on constate que cela n'avance pas et cela freine le territoire parce que c'est un potentiel inexploité. Pourquoi ne pas donner une impulsion pour bousculer l'opérateur historique ? Comment Somme Numérique pourrait nous y aider par exemple ? Derrière, il y a de l'activité, de l'emploi, des capacités citoyennes qui pourraient être décuplées. C'est un choix d'investissement qui peut s'arbitrer par rapport à d'autres. De la même façon, produire local et favoriser les circuits courts, chercher à devenir davantage autosuffisant au plan alimentaire et énergétique, c'est un choix d'avenir et cela nécessite d'orienter nos moyens financiers.

On ne peut évidemment tout financer. C'est une remarque que je m'applique également et que nous appliquons également dans l'opposition. C'est pour ça qu'il faut faire des arbitrages et faire des choix par rapport à ces besoins qui peuvent évoluer.

Car le niveau d'investissement constaté, très élevé... Vous voyez que je constate que vous investissez beaucoup. Vous m'aviez reproché l'autre jour de ne pas le reconnaître dans un domaine bien particulier. Ce niveau d'investissement très élevé dans la période doit s'ajuster à l'avenir à la capacité d'autofinancement, sinon il reporte la charge sur les mandats suivants via la dette. Je crois que Monsieur MERCUZOT a été clair là-dessus.

Force est de constater que notre excédent courant sera d'un niveau moins favorable dans les années qui viennent, entamé qu'il est par la baisse des dotations que nous avons subie, et encore en les supposant stables à l'avenir, ces dotations, ce qui n'est pas garanti. Et du coup, notre capacité d'autofinancement réduite par un endettement qui surchauffe sérieusement sera, elle aussi, affaiblie.

Nos besoins de financement sont bien entendu couverts. La signature de notre collectivité est toujours appréciée par les établissements bancaires. Mais la possibilité d'une nouvelle crise financière n'est pas non plus à écarter puisque les puissances financières mondiales, on le sait, n'ont en rien modifié les comportements qui ont conduit au krach de 2008 et jouent dangereusement avec le feu. En cas de nouvelle crise, cela rajouterait une contrainte à toutes celles qui nous sont imposées, comme on l'a vu.

Donc, je pense que vous devriez prendre les dispositions pour étaler certaines dépenses d'investissement qui peuvent l'être dès maintenant, pour ne pas obliger vos successeurs à recourir à des années blanches en investissement pour redresser la barre. Autrement dit, pour utiliser une métaphore sportive, il faut un sérieux cadrage pour éviter tout débordement.

Lisser les investissements est préférable à un arrêt brutal dans l'intérêt des entreprises et de l'économie locale. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle extrêmement tendue nous indique clairement que la modération devra être de mise sur le prochain mandat.

D'ailleurs, vous ne nous avez pas présenté les habituels graphiques sur l'évolution de la capacité et de la durée de désendettement, sans doute pour ne pas démoraliser l'assemblée, même si on peut reconnaître que tutoyer la ligne des 10 années, la fameuse ligne rouge, de désendettement ne va pas durer longtemps logiquement. Mais il n'empêche que je crois qu'il est bien transparent de montrer que nous allons nous approcher de cette ligne pendant quelques années et qu'il faudra bien tenter de redescendre.

De la même façon, vous n'avez pas présenté de scénario alternatif aux prospectives budgétaires, mais je dirais que ça, c'est un peu moins important. Le scénario qui est là est déjà bien compliqué à obtenir.

Un mot sur les tarifs et les budgets annexes, puisque vous nous avez parlé du budget annexe de l'eau. On a eu déjà un aperçu avec les hausses sur l'entrée au parc zoologique. On sait que les entrées au futur parc nautique auront également un petit différentiel vers la hausse. On le connaît. C'est dans le contrat. La question des tarifs n'a pas été véritablement abordée, sauf de manière générale. Or, c'est un élément essentiel pour répondre aux besoins de la population et permettre que les services publics soient accessibles.

Alors moi, je pense que sur le budget annexe de l'eau, il faut réfléchir et débattre sur l'obligation que nous avons de répondre au diktat de l'Agence de l'eau. Nous savons pertinemment ce que nous avons à faire pour améliorer sa gestion et je trouve que cette agence, qui voit souvent ses fonds pompés par l'État, il ne faut pas l'oublier, a beau jeu de nous faire la leçon et de nous obliger à augmenter nos tarifs sur un bien essentiel alors que nous nous enorgueillions d'avoir un des tarifs les plus bas de France. Et je ne suis pas sûr que là, avec ces mesures, nous soyons toujours à la même place. Donc, je pense que sur cette question, il faudra nous présenter les choses peut-être un petit peu différemment.

Le débat d'orientation budgétaire permet donc de prendre la mesure des enjeux financiers qui sont bien entendu essentiels pour qu'une collectivité comme la nôtre puisse mener à bien ses politiques publiques. L'exercice n'est pas aisé parmi tous les obstacles placés sur notre route : l'incertitude sur la réforme fiscale et la perte de la taxe d'habitation et donc d'un pouvoir de taux sont réellement une inquiétude pour l'avenir. Chaque fois que l'État a remplacé nos recettes fiscales par des dotations, cela lui a toujours permis de renforcer sa mainmise sur nos collectivités.

Donc nous nous positionnons, vous l'avez compris, sur un maintien le plus élevé possible des services à la population prioritairement via le service public et sur un investissement qui soit compatible avec nos capacités, c'est-à-dire autofinancé à 50 %, pour ne pas dépendre des puissances financières. Les tableaux que vous nous avez montrés montrent que ce ratio est difficilement atteint sur certains budgets (budget principal et budgets annexes). Nous analyserons avec ces principes en tête le budget que vous nous présenterez le mois prochain.

Merci, Monsieur le Président, de m'avoir patiemment écouté.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Jean-Yves BOURGOIS.

M. BOURGOIS : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Un merci particulier bien sûr à Benoît MERCUZOT pour sa présentation qui était à la fois complète, même si on a quelques éléments qui ont disparu, mais en tout cas elle était plus complète qu'à l'accoutumée, ne serait-ce que sur la question de l'endettement. C'est vrai que c'est un sujet important pour la collectivité.

Merci à lui particulièrement parce que la situation est particulièrement compliquée pour la métropole, vous l'avez dit tout à l'heure, à peu près tout le monde l'a dit : ce chiffre de 58 millions € de perte depuis 2013, on doit quand même l'avoir bien en tête. Ça veut dire qu'il faut qu'on soit en capacité d'offrir ce qu'attendent les habitants et quasiment au moins autant de services, et toujours continuer à investir et toujours continuer à préparer l'avenir et en même temps avec des dizaines de millions d'euros en moins. Et donc la situation est d'autant plus à saluer de ce qui est fait à la métropole qu'en termes de fonctionnement les choses sont particulièrement bien tenues.

On a vu tout à l'heure que la question de la masse salariale était tenue. Quelquefois on dit : ce serait mieux de lâcher un petit peu, etc. Je ne le pense pas. Le fait de maintenir aussi bien la masse salariale, c'est conforme en tout cas et c'est même le pendant, je dirais, du fait de s'être engagé à ne pas augmenter la fiscalité, ce qui est une bonne chose et qui paraît évident qu'il faille maintenir.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé en 2016. Il y a eu des hausses en 2017, peut-être en 2018. Mais en tout cas, c'est tenu et donc sur la question strictement du fonctionnement de la métropole, je salue l'effort qui est fait par Benoît, par les équipes, par chacun des agents bien évidemment et puis bien sûr par le président de la métropole.

La question se pose sur l'investissement. Je continue de penser que ça mérite qu'on y passe un instant tout simplement parce qu'en fait, ce qu'on a entendu tout à l'heure, qui consistait à dire que finalement aujourd'hui tout va bien, finalement, quand on regarde les chiffres, et d'ailleurs sur les chiffres qui ont été présentés par Benoît, je crois qu'il n'y a pas un élément qu'on pourrait ne serait-ce que contester ou dont on pourrait contester l'interprétation. La réalité est qu'aujourd'hui le niveau d'endettement de la métropole n'est pas un niveau d'endettement inquiétant. Ce qui peut

l'être, c'est le niveau d'endettement tel qu'il sera après 2020. Et donc dire qu'en 2019 tout ira bien, sans doute ; dire qu'en 2020 tout ira bien, peut-être.

Pour autant, j'attire votre attention sur ces éléments-là tout simplement parce qu'en fait l'endettement d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain et bien sûr que le débat d'orientation budgétaire qu'on mène aujourd'hui c'est pour l'année qui arrive, mais très sérieusement les élus responsables que vous êtes et que nous sommes, il faut qu'on soit capables de dire au-delà, de voir au-delà. Ce n'est ni raisonnable ni responsable de s'arrêter uniquement à ce qui est l'état de situation aujourd'hui. Il y avait un film comme ça où le gars tombait où on disait : pour l'instant tout va bien.

Le président nous a invités à poser des questions concrètes et à mettre les choses sur la table pour qu'elles soient débattues.

Moi, j'ai en tête que le DOB, ce n'est pas le moment où on se chamaille sur les bons ou les mauvais projets, mais c'est quand même un moment offert aux élus, si on peut dire, pour poser sur la table les sujets qu'ils veulent voir réellement débattus au moment du vote du budget. Et donc moi, j'ai trois questions à poser dont j'aimerais avoir les réponses au moment du vote du budget, il n'y a pas d'urgence. Mais ces questions, elles ne sont pas tant des questions pour lesquelles j'aurai ou pas une réponse. Bien sûr que j'aurai une réponse. Simplement, je vous invite à partager ces questions avec moi.

La première question, elle est très simple : c'est la question de l'impact de l'investissement sur notre fonctionnement, c'est-à-dire à chaque fois qu'on investit, et finalement dans les projets portés par la métropole, je n'en vois quasiment aucun qui ne soit pas des bons projets pour la métropole. Pour autant aura-t-on, au moment du vote du budget, les simulations qui nous montreront les surcoûts de fonctionnement apportés par les investissements qui sont lancés ? Parce que tout à l'heure, dans les simulations qu'on a eues, y compris après 2019-2020, en fait on considère qu'on va maintenir à peu près les mêmes équilibres (à peu près autant de recettes, peut-être un peu plus ici ou là sur un équipement modernisé). Mais on ne calcule à aucun moment, bien sûr Jacques LESSARD l'a dit, la question du risque de baisse de recettes, notamment de l'État, mais également le surcoût des investissements.

Si je prends un exemple, et c'est un projet que Guillaume DUFLOT ne me pardonnerait jamais si je disais le contraire, et en plus je suis convaincu que le projet de la piscine, l'Aquapole, est un très bon projet. Simplement, il faut avoir en tête qu'on paiera un loyer, en gros, de 1,5 million par an, un peu plus de 1,5 million par an. Actuellement, pour Vallerey, on paye 800 000 €. C'est très simple à calculer : en gros, ça coûtera à peu près deux fois plus cher. Alors, ce sera deux fois mieux, il y aura plus de monde, etc. Pour autant, moi, je pense que ça vaudrait le coup qu'on puisse avoir pour chacun de nos gros équipements structurants une simulation du surcoût éventuel, en tout cas du coût éventuel de leur fonctionnement.

Je pense qu'au moment de la présentation du budget, en plus je pense que, Benoît, tu as à la fois les éléments et l'aptitude à le faire de manière aussi pédagogique et réussie qu'aujourd'hui. La deuxième question porte sur les modèles économiques des grands projets et je pense que ce serait intéressant qu'on puisse reprendre les quatre ou cinq grands projets de la métropole et qu'en face de ces projets on dise : en fait, ces projets vont coûter tant mais ils vont aussi rapporter tant. Tout à l'heure, Monsieur LESSARD a parlé de ce qu'il y a dans les contrats de délégation de service public, et donc on a beaucoup d'éléments déjà. Mais ça vaudrait peut-être le coup de regarder point par point.

J'ai deux exemples qui me viennent en tête. Bien sûr le BHNS, puisqu'on va donc emprunter près de 60 millions € en 2020 (30 et 30). On va ponctionner 30 millions € sur le budget transports. Or, il faudra bien sûr rembourser, mais surtout on aura forcément un coût de fonctionnement qui sera augmenté. Alors comment on fait ? Est-ce qu'on augmente les tarifs ? Est-ce qu'on diminue les fréquences ? Est-ce qu'on néglige les lignes secondaires ? Comment on prépare l'avenir avec le délégataire de service public alors qu'on a quelques millions d'euros de surcoût qui vont arriver, ne serait-ce que du fait de l'éloignement du dépôt ?

L'autre exemple qui me vient à l'esprit pour cette question des modèles économiques des grands projets, c'est la question du zoo. Je sais qu'il y a des gens qui trouvent ça formidable, les zoos, parce que ça protège la biodiversité. Moi, je suis un peu plus sceptique. Sur un projet de 42 millions €, on sait qu'il n'y a que 22 millions qui seront engagés sur ce mandat. D'ailleurs, 22 millions € d'engagés, c'est la base de discussion pour le cofinancement. Donc on se prive, en coupant le projet en deux, de la moitié des cofinancements qui seraient possibles. Actuellement, le zoo affiche un coût, un déficit on peut dire, de 1,2 million - 1,5 million selon les années, et la directrice, dans les colonnes du *Courrier picard*, a récemment déploré la baisse de fréquentation malgré des efforts certains de son équipe et d'elle-même. Alors, comment on équilibre un tel investissement ? Comment ça marche ? Est-ce qu'on augmente le prix du billet ? Quel nouveau public on espère ? À partir de quand ? Est-ce que c'est à la fin des 42 millions d'investissement ou est-ce que c'est dès la première phase ? À quel moment on espère tout cela ?

En tout cas, je pense que ça, ça mérite d'être posé. Cette question du zoo, vous l'avez compris, me paraît presque étonnante parce que d'abord on n'a pas été élu sur la base de ce projet. On a par contre été élu sur la base d'un engagement à ne pas toucher à la fiscalité. Et donc peut-être que l'honnêteté, quand on conteste ou qu'on s'interroge sur un projet, c'est de dire... Parce qu'on peut toujours dire : ça coûte trop cher, on en fait trop.

En tout cas, moi, ce que je veux dire ce soir et vous êtes déjà un certain nombre à le savoir, je pense, c'est qu'il me semble que ce projet, qui pourtant semble sympathique parce qu'on est tous ravis d'emmener nos enfants, nos petits-enfants ou nos neveux au zoo, je crains que ce soit un gouffre annoncé et c'est un investissement dont, je pense, nous n'avons plus les moyens.

Et puis la troisième question, c'est aussi la question d'après. Tout à l'heure, Jacques LESSARD a dit ce qui allait se passer. J'espère qu'il se trompe. Mais qu'est-ce qui se passe après 2020 ? Et donc la troisième question que je pose, c'est : est-ce qu'on peut tenir ainsi sans augmenter la fiscalité dès 2020 ? C'est-à-dire est-ce qu'en gros on peut continuer à faire comme si tout allait bien jusqu'au prochain mandat et qu'à la fin du mandat et au nouveau mandat, au suivant, tout bascule et qu'on touche à la fiscalité ? Ça vaut bien sûr pour les impôts locaux, les prélèvements sur les entreprises. Je pense au versement transport évidemment. Et si ça en vient à pénaliser l'emploi pour rembourser la dette dans une métropole déjà très taxée, je pense que ce serait une erreur historique.

Pour conclure, je vais vous dire deux ou trois mots plus personnels. J'ai entendu que certains avaient quelques aigreurs d'estomac. En ce qui me concerne, c'était plutôt le cœur, je crois, qui avait été touché, mais qu'importe. Beaucoup d'entre vous, surpris de ce que j'ai dit à propos des finances de la ville d'Amiens, m'ont interrogé en me demandant : « Pourquoi tu fais ça, enfin pourquoi tu dis ça ? » Moi, je voulais vous dire simplement que si je dis ça, c'est parce que c'est ce que je crois, parce que je pense que c'est la vérité et que parfois il faut savoir la dire même quand elle risque d'être mal comprise ou d'être surinterprétée.

Je voulais vous dire à chacune et chacun que moi j'ai une immense affection pour les élus locaux que j'admire et à qui je reconnais beaucoup d'investissement et de talent, bien plus que ce qu'on entend bien souvent autour de nous et dans les médias. Mais je veux aussi dire à chacune et chacun d'entre vous que ma démarche n'a rien d'une provocation ou d'un antagonisme personnel. Je respecte vos choix. J'essaie d'apporter un éclairage au débat, en tout cas un témoignage en vérité.

Dans un mois, donc, nous serons appelés à voter le budget, qui sera forcément sans doute adopté. D'abord parce qu'on fait confiance aux élus qui en ont la charge et la confiance qu'on accorde à Benoît n'est pas une seconde en question, et puis que des techniciens de très bon niveau nous accompagnent ici à la métropole.

Permettez-moi de dire tout de même que nous sommes des élus appelés à prendre leurs responsabilités, qu'on ne vote pas ici comme des robots bien sûr. Notre mission, c'est d'affirmer le sens qu'on donne à l'argent du contribuable. L'argent, il est collecté et confié pour le bien commun. Et je pense que notre valeur ajoutée d'élu par rapport à un robot, c'est le doute, ce doute qu'est le chemin vers la conviction et la conscience. Ensuite, une fois qu'on a tous les éléments, on peut bien décider, mais je pense qu'on doit passer par cette étape du doute. Nous sommes même appelés à nous projeter au-delà de 2019, au-delà de 2020. J'espère qu'au moment du budget, on aura des éléments plus précis pour la période d'après 2020.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous avez apportée à mes propos. En tout cas, Monsieur le Président, il reste un mois pour aider à lever les doutes.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, au regard de ces éléments particulièrement riches qui ont été apportés, laissez-moi tenter à mon tour d'apporter un certain nombre d'éclaircissements d'abord.

Peut-être dans l'ordre où les questions ont été posées, pour évoquer quelques éléments relevés par Monsieur LESSARD et puis quelquefois aussi également d'ailleurs par Jean-Yves BOURGOIS.

D'abord, sur l'hypothèse – alors, on ne peut rien exclure malheureusement et notamment pas cette hypothèse-là – où nous serions confrontés à nouveau à une crise financière et où, je me rappelle bien, vous étiez alors dans l'exécutif, Monsieur LESSARD, et moi, je siégeais de l'autre côté dans la salle, je n'étais pas dans l'exécutif, et vous expliquiez que c'était très compliqué de trouver des banques, des organismes qui acceptaient de prêter ce dont on avait besoin et donc il y avait un problème de liquidités.

Vous avez agi, vous et beaucoup d'autres collectivités territoriales ont agi et nous avons poursuivi votre action en adhérant à l'Agence France Locale qui est, je ne vais pas rentrer dans les détails, une sorte de consortium créé entre collectivités territoriales pour financer leurs besoins et intervenir au cas où il y aurait à nouveau une difficulté. Nous sommes membres de l'AFL. Nous empruntons à l'Agence France Locale. Et aujourd'hui, évidemment, il y a beaucoup de liquidités, mais si un jour, comme ça s'est produit en 2008, les liquidités du secteur bancaire traditionnel venaient à manquer, alors nous aurions ce que vous n'aviez pas à l'époque en 2008 : l'Agence France Locale.

Et j'en précise pour dire, parce qu'évidemment ça fait partie des choses d'abord qu'on regarde de près et puis qu'on a l'occasion de pratiquer assez régulièrement, que notre notation auprès de

l'Agence France Locale est particulièrement bonne et que nous avons des taux particulièrement intéressants.

Donc de ce point de vue-là, il n'y a pas d'inquiétude. Encore faut-il que le système bancaire global tienne le coup, etc. Mais du point de vue de notre capacité de financement, du fait notamment de cet outil qui n'existait pas en 2008, la question est quand même beaucoup moins lourde qu'elle avait pu l'être les années précédentes.

Vous avez relevé, et vous avez raison, que nous n'avons pas montré le ratio habituel de capacité de désendettement, combien d'années il nous faudrait pour nous désendetter. Je m'en suis fait d'ailleurs moi-même la remarque et finalement on aurait peut-être dû le montrer. On pourra vous le communiquer. On vous le communiquera. Il est d'un peu plus de 5 ans. Il est encore très en deçà de ce qu'est le même ratio pour les autres collectivités comparables. On le communiquera, j'en prends l'engagement.

Nous ne l'avons pas mis parce qu'en fait, si vous vous rappelez bien, et les comptes rendus de ces séances – enfin je ne sais pas s'ils sont mot à mot, je crois qu'ils le sont – pourront en attester, chaque année, en le présentant, je dis que c'est un indicateur qui vaut ce qu'il vaut et qui surtout est très volatil. D'une année sur l'autre, il peut bouger beaucoup et il n'est pas forcément très significatif. Voilà pourquoi nous avons préféré nous en reporter à d'autres indicateurs. Mais encore une fois, il n'y a pas de difficulté : nous vous communiquerons cet indicateur-là.

Vous avez évoqué, parce que je pense que c'est un vrai sujet, un sujet politique, donc évidemment à un moment donné budgétaire, la question du prix de l'eau. Vous avez raison de dire qu'il nous faudra nous positionner par rapport à ce à quoi nous invite l'Agence de l'Eau.

Je note simplement à ce stade, et sans préjuger en rien de ce que sera la proposition faite au moment du budget, que l'eau est une ressource rare dont nous n'avons pas forcément conscience de la rareté et qu'il nous faut préserver, c'est-à-dire à la fois en en consommant le plus justement possible et en même temps en étant capables de traiter, de retraiter l'eau que nous avons consommée.

Je ne suis pas un spécialiste de la chose, mais ça fait évidemment partie des choix politiques qui doivent être faits et il me semble qu'au-delà de l'aspect strictement financier, la réponse qui devrait être apportée ou qui pourrait être proposée devrait être une réponse respectueuse de cet élément essentiel qui est que l'eau est une ressource rare et qui malheureusement pourrait tendre à le devenir de plus en plus.

Quant aux éléments que vous soulignez en disant : la direction des achats, oui, c'est bien, mais finalement c'est très peu de chose. Oui, mais Monsieur LESSARD, vous le savez bien... J'ai envie de faire le parallèle avec le propos de Monsieur HUTIN, tout à l'heure, à propos de l'état des lieux sur le développement durable. Au fond, en l'entendant, on avait l'impression qu'il considérait qu'il y avait une recette unique ou qu'en tout cas, pour répondre aux enjeux, au défi qui est devant nous, il n'y aurait qu'une solution. Financièrement, il n'y a pas une solution. Il y a en réalité une palette de solutions qu'il faut mettre en œuvre. Et je peux vous dire que cette direction des achats, c'est un élément qui, certes, ne nous permettra pas de gagner 4 millions, de ne pas dépenser 4 millions € par an en faisant la même chose. Évidemment, non. On ne sera pas à cette hauteur-là. Mais ça pourra permettre d'apporter des gains, des non-dépenses qui permettront d'améliorer notre capacité d'autofinancement. Je ne vais pas être trop long et ne pas trop rentrer dans les détails, mais vraiment on pourra avoir cette discussion-là d'ailleurs en commission des finances.

Pour les autres éléments, je dois dire qu'il y a une vraie difficulté pour les autres aspects qui ont été évoqués notamment par Jean-Yves BOURGOIS. Je dois dire que de mon point de vue, il y a une vraie difficulté : c'est quand on tente de se projeter dans l'avenir et qu'on imagine que tout restera absolument identique à ce qui existe aujourd'hui. Je crois que la vraie difficulté à laquelle les uns et les autres nous sommes confrontés, c'est qu'en réalité, tout va absolument évoluer dans une telle ampleur que nous avons beaucoup de mal à envisager. C'est-à-dire que si on veut faire moderne, il ne faut pas raisonner comme des vieux.

Une des évolutions évidentes, c'est que de toute façon les maires – je prends ce terme-là, mais on pourrait parler des présidents d'une institution publique – n'auront plus les moyens d'être des bâtisseurs. La figure du maire bâtisseur, c'est une figure, j'en suis intimement convaincu, qui date aujourd'hui, mais qui ne pourra pas se renouveler dans les années à venir. Donc premièrement, il faut que l'on soit capable d'envisager l'avenir de nos collectivités territoriales, le service que l'on rend à nos collectivités, en se défaisant de cette idée du maire bâtisseur.

Un autre élément qu'il faut prendre en compte, qui est très difficile, c'est que nous ne pouvons pas raisonner en termes de fonctionnement avec le modèle actuel. Nous savons tous que ce modèle est périmé. La vraie difficulté, c'est d'être capable aujourd'hui de faire évoluer ce modèle, pas trop brusquement parce qu'il y a évidemment des individus qui sont en jeu, il y a des services à rendre, et qu'au bout du compte il faut savoir, dans la souplesse, faire évoluer une structure, faire évoluer ses habitudes, faire évoluer son mode de fonctionnement. Il est clair – il me semblait l'avoir indiqué lors de la présentation – que si en termes de fonctionnement nous raisonnons à termes constants, l'équation sera très, très difficile. Il faut donc que, y compris en termes de fonctionnement, nous soyons capables d'anticiper et non seulement d'anticiper mais d'inciter à des évolutions.

Deuxième élément – j'en relève encore deux, je serai très bref – sur la question des investissements. Évidemment que cette question-là, nous nous la sommes posée d'ailleurs collectivement. D'ailleurs, pour prendre un exemple, celui du BHNS, je rappelle que financièrement le BHNS ne représente pas à ce jour un saut dans l'inconnu, y compris en matière de fonctionnement. Je rappelle que l'équation financière du BHNS a implicitement mais nécessairement été testée au moment où a été mise en concurrence la DSP actuellement en cours. Ne croyez pas, mon cher collègue, que les différents candidats, et notamment le candidat qui a été retenu, n'ont pas mesuré cela. Et donc l'impact financier du fonctionnement du BHNS, nous le connaissons parfaitement. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

Alors, j'entends qu'on peut avoir des regrets ou des questionnements sur tel ou tel investissement. J'ai bien entendu celui sur le zoo. Moi, je crois fondamentalement que ce qui peut favoriser la singularité de notre ville et de notre territoire doit être favorisé. Le zoo est une singularité et je pense que c'est un élément qui peut jouer pour l'attractivité.

Et s'il s'agit de faire des économies, je préférerais autant qu'on soit capables de faire des économies dans, premièrement, des investissements auxquels on a pu procéder dans certaines ZAC dont on sait les uns et les autres qu'ils n'ont peut-être pas pris en compte une certaine rationalité quant aux coûts d'entretien, par exemple. Et donc là, peut-être qu'il y a des choses à revoir précisément. Et si je devais formuler un regret, mais je ne voudrais pas qu'il soit mal compris, je le formulerais à propos de la Citadelle. Non pas qu'il n'aurait pas fallu faire l'opération, mais simplement constater qu'aujourd'hui la Citadelle a été conçue, et je parle bien de sa conception, comme un déménagement. Il aurait fallu peut-être la concevoir davantage comme un élément de développement d'attractivité et de développement économique de notre territoire. Mais quand on est arrivés, la conception de ce projet avait déjà été réalisée.

Voilà pour les quelques éléments que je souhaitais apporter à ce débat particulièrement intéressant.

M. GEST : Je remercie Benoît MERCUZOT et je le remercie d'autant plus que le débat d'orientation budgétaire est le moment où effectivement il faut mettre les choses sur la table, débattre et répondre à tous ceux qui peuvent avoir des interrogations, y compris lorsqu'ils ont une passion fort récente pour les finances de cette collectivité.

Je voudrais simplement redire combien c'était important qu'aujourd'hui Benoît MERCUZOT donne des indications sur ce que nous avons dû absorber depuis maintenant quatre ans. Monsieur LESSARD l'a très bien relevé aussi derrière les tableaux. Il a l'objectivité de le reconnaître. Nous en sommes à moins 57 millions d'aides de l'État. Et ces moins 57 millions, nous n'en connaissons pas la teneur ou l'importance en tout cas lorsque nous avons bâti notre programme prévisionnel des investissements.

Le programme prévisionnel des investissements, pour nous, s'imposait dans la mesure où, je ne veux pas porter encore une fois une critique trop violente vis-à-vis de nos prédécesseurs, mais force est de constater que la situation financière était certes tout à fait raisonnable puisque les investissements avaient été très limités. Si on veut parler de projets d'une certaine taille, on peut parler de la route d'Abbeville, de la rue Jules Barni et puis du pont de Strasbourg. Mais en dehors de ça, sur la métropole, pas d'entretien du patrimoine, ça a déjà été dit, je n'y reviens pas, et puis pas de projet vraiment porteur, sauf le lancement du projet de la Citadelle qui était déjà dans les cartons depuis plusieurs années. Par conséquent, il était indispensable de relancer les investissements dans cette agglomération pour relancer l'attractivité de la ville et de l'agglomération. C'était indispensable et c'est une des raisons qui ont abouti au choix qu'ont fait les électeurs il y a 4 ans et demi, 5 ans.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'effectivement c'est une équation complexe, Monsieur LESSARD. Vous avez encore raison. On ne l'a jamais caché. Je revendique totalement le niveau d'investissement qui est fait et ses conséquences passagères sur l'endettement. Je peux d'autant plus le revendiquer que depuis toujours j'ai indiqué qu'évidemment on ne pourrait pas rester éternellement sur le niveau d'investissement qui est le nôtre actuellement, surtout le niveau de règlements que nous avons en ce moment, compte tenu que les plus gros investissements arrivent dans leur phase définitive et que nous commençons à payer beaucoup de factures. Mais c'était sciemment voulu et ça veut dire que bien évidemment il faudra, c'était indiqué tout à l'heure dans un des tableaux qu'a présentés Benoît MERCUZOT, revenir à disons plutôt le mode moyen d'investissement de la collectivité. Mais jamais cela ne nous a échappé. Il y avait un besoin, auquel nous avons répondu, sur des projets d'une certaine envergure.

L'équation est complexe parce qu'effectivement elle a été compliquée par le retrait des crédits d'État. C'est une évidence. Fallait-il pour autant s'arrêter en chemin, c'est-à-dire pénaliser doublement l'agglomération et ses habitants ? Sûrement pas !

Après, on peut discuter de l'opportunité de tel ou tel investissement. Aujourd'hui, c'est peut-être un peu tard, pour certains en tout cas. Et par exemple, bien évidemment, il faut tenir compte à chaque fois qu'on investit, et c'est pour ça que je souscris à ce que vient de dire Benoît sur la Citadelle, c'est-à-dire que c'est vrai que l'investissement et l'équipement de qualité qui est fourni aujourd'hui entraînent derrière des conséquences sur le fonctionnement et sur l'entretien. Ça, c'est vrai. Ça a été pensé comme cela. On aurait très bien pu imaginer, à l'extrême limite, que l'ensemble de la Citadelle, je dis bien l'ensemble, soit remis et soit à la charge de l'université. Ça n'a pas été le choix qui a été fait et donc aujourd'hui il y a des conséquences de ce côté-là.

En revanche, prendre le zoo comme exemple d'un investissement qui pourrait avoir des conséquences douteuses sur le fonctionnement, c'est typiquement celui qu'il ne faut pas prendre parce que depuis le départ nous avons expliqué que si nous faisons l'investissement en deux tranches, parce qu'effectivement il appartiendra aux équipes sorties des élections de 2020 de décider de la deuxième tranche ou pas... Si nous avons décidé cela, c'est pour justement baisser la charge nette à terme de ce zoo, notamment pour obtenir ce qu'on appelle le petit équilibre à terme parce qu'il n'y a pas de fatalité à ce qu'un zoo public ne soit pas en mesure de faire ce que les zoos privés de France réalisent dès lors qu'il est un équipement de qualité qui répond vraiment à une demande de la population et notamment qui plaît aux enfants. Donc vraiment, nous sommes tout à fait précautionneux par rapport à cela.

Et la dernière précaution qu'il faut prendre, et pour moi c'est le vrai sujet du moment parce que les comparaisons avec les autres villes parlent mieux que tout discours, elles sont claires, c'est l'inconnue de la taxe d'habitation. La taxe d'habitation, jusqu'en 2020, nous sommes certains d'en bénéficier au même niveau que si elle n'avait pas été supprimée par la volonté gouvernementale. En revanche, après 2020, personne aujourd'hui ne sait ce qu'il va advenir. C'est d'ailleurs la raison d'un des vœux que nous allons examiner tout de suite après.

Et par conséquent, quand j'entends parfois ces derniers temps un cœur quasi unanime proposer des dépenses supplémentaires considérables sans prendre en considération le fait que nous avons une grande inconnue sur cette taxe d'habitation qui, Benoît MERCUZOT l'a rappelé, représente 20 % des recettes de fonctionnement. Effectivement, il faut avoir ça à l'esprit et se projeter davantage au-delà de 2020, puisque c'est ça la date fatidique, c'est très délicat aujourd'hui dans la mesure où on a cette inconnue.

On sait très bien que lorsque c'est compensé à l'euro près, on nous a déjà fait le coup plusieurs fois, ça se traduit toujours par une baisse des recettes pour les collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle il faut que nous gardions, comme c'est proposé dans le vœu qui va suivre, la possibilité de voter une taxe et un impôt, d'en décider nous-mêmes, outre le fait qu'à chaque fois que l'on fait le contraire, c'est un retour sur la décentralisation.

C'est un retour aussi sur la décentralisation quand l'Agence de l'eau, si ça se vérifie, nous demande d'augmenter notre prix de l'eau si on veut bien bénéficier de ses subventions. Ça fait l'objet, Monsieur LESSARD, je vous le dis encore, d'une réflexion entre nous parce qu'on veut voir d'abord quel intérêt il pourrait y avoir sur les deux formules. Je veux les aides de l'Agence ou je ne les veux pas et je vois ce qu'il y a lieu de faire. Si toutefois c'est une mesure qui aussi est nationale ou une mesure qui est proprement spécifique au bassin dont nous faisons partie. Il semblerait, je dis bien il semblerait parce que tout est flou en ce moment, que ce soit plutôt une mesure qu'adopte l'ensemble des comités de bassin.

Ce sont des choses qu'il faut avoir à l'esprit. Il faut vraiment faire, en ce moment, attention à ne pas trop se projeter comme ça dans le futur. Je sais bien que le futur, ça passionne, ça intéresse tout le monde, quelquefois plus spécifiquement certains. Mais moi, je suis obligé de tenir compte des réalités parce qu'on est en responsabilité, on sait exactement ce que l'on peut aujourd'hui compter comme recettes, on sait absolument la ligne directrice que l'on s'est donnée. On sait bien qu'il faut faire des efforts qui ont été tenus. Ça a été dit par tout le monde.

Voilà pourquoi aujourd'hui la réflexion que nous avons engagée à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire nous permet effectivement d'aborder le vote du budget le mois prochain, je

ne dirais pas en pleine sérénité parce que la période ne se veut pas comme telle, mais en tout cas avec suffisamment d'éléments de réflexion.

Un dernier mot pour Monsieur LESSARD, à propos de la proposition que vous avez faite s'agissant de la fibre optique. D'abord, vous savez bien qu'il faut tenir compte de l'A.M.I. qui a confié à une société le soin de s'occuper de notre métropole, de notre agglomération, en ce qui concerne l'implantation de la fibre optique qui, je l'ai encore vérifié tout à l'heure avec Olivier JARDÉ, progresse lentement mais progresse. Quant à une initiative avec Somme Numérique, comme vous le suggérez, on va pouvoir la prendre dans les six communes nouvelles, puisque là ce n'est pas l'A.M.I. qui couvre ces six communes. Ce sera Somme Numérique. Mais si vous me permettez de vous répondre aussi que si nous avons un rapport aujourd'hui concernant Somme Numérique qui veut faire un audit, je voudrais quand même avoir d'abord les résultats de l'audit avant de voir ce que l'on peut faire avec cet organisme-là.

Voilà ce que je souhaitais préciser.

Le débat d'orientation budgétaire, avant, vous savez, on devait en prendre acte. Maintenant, on vote, mais on vote simplement pour dire si on est d'accord sur le fait qu'il y ait eu un débat. Donc, la question est particulièrement particulière, mais je suis obligé de le mettre aux voix en vous demandant de dire : oui ou non, y a-t-il eu un débat sur le débat d'orientation budgétaire ? Je mets aux voix cette question particulièrement bizarre, mais je ne fais qu'appliquer en cela la loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

46.1 - VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE RPA RELATIF A LA CONTRACTUALISATION FINANCIERE AVEC L'ÉTAT

M. GEST : On va enchaîner avec les vœux. Benoît va présenter le premier, présenté par le groupe RPA, sur la contractualisation financière avec l'État.

M. MERCUZOT : Je ne sais pas si c'est l'effet de notre débat, mais si vous regardez les écrans, vous voyez la vie en rose.

Concernant la contractualisation financière, écoutez, c'est vraiment technique. Il est important, pour apporter notre soutien à l'initiative de France Urbaine, que nous puissions évoquer ça.

Je reprends simplement les cinq points qu'il regroupe :

- 1°) Neutraliser l'impact financier des dépenses imposées par l'État ;
- 2°) Déduire des interventions publiques cofinancées l'évolution des participations apportées ;
- 3°) Retirer du périmètre des dépenses de fonctionnement les subventions versées à un syndicat ou un budget annexe lorsqu'elles sont destinées à des projets d'investissement ;
- 4°) Neutraliser les flux croisés dans les recettes réelles de fonctionnement servant de base au plafonnement de la « reprise » (c'est la sanction que pourrait nous appliquer l'État) ;
- 5°) Recourir à un « tiers de confiance » à la demande d'une ou des parties au contrat au moment où on aura à décider si oui ou non nous avons respecté ce contrat.

Voilà donc ce que nous demandons.

Nous demandons que la loi de finances en cours de discussion améliore, conformément au souhait des collectivités territoriales réunies au sein de France Urbaine, les mécanismes de la contractualisation financière et rende ainsi les pratiques conformes aux déclarations d'intention des plus hautes autorités de l'État et en même temps conformes à l'organisation décentralisée de notre République.

Voilà les éléments qu'il s'agirait...

M. GEST : Monsieur ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER : Merci Monsieur le Président.

M. GEST : Et Monsieur LESSARD ? D'accord. Monsieur ANGER, puis Monsieur LESSARD.

M. ANGER : Nous ne voterons pas ce vœu parce qu'il s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation à laquelle nous sommes hostiles.

Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président : la décentralisation est en recul. Hier, c'était cette contractualisation. Demain, c'est le prix de l'eau fixé par les Agences de bassin. On voit bien que la liberté des collectivités est de plus en plus remise en cause et nous ne pouvons l'accepter.

De plus, il y a une forme de paradoxe, à une époque où tout le monde souhaite une simplification de l'administration, du fonctionnement de l'État, de voir à quel point cette démarche entraîne une complexité qui vous amène précisément à proposer ce vœu pour dénouer les fils d'un contrat qui s'avère beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce vœu.

M. GEST : La parole est à Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Monsieur le Président, une explication de vote sur les deux vœux parce que je ne veux pas alourdir le débat.

Comme nous l'avons fait au conseil municipal, nous sommes preneurs de toute réforme qui sécurise les finances des collectivités et préserve leur part d'autonomie, mais également qui introduise des critères de justice, notamment en tenant compte des revenus des contribuables. Donc, nous voterons effectivement le vœu sur la réforme de la fiscalité locale, mais étant opposés, comme l'a dit René ANGER, pour les mêmes raisons que lui, à la contractualisation financière avec l'État, nous ne voterons pas pour ce vœu que vous venez de présenter.

M. GEST : La parole est à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : En ce qui me concerne et par attachement au principe de libre administration des collectivités issu des lois de décentralisation, je ne peux pas voter un tel vœu qui s'inscrit dans le cadre d'une mise sous tutelle des collectivités.

D'ailleurs, il n'est qu'à reprendre les cinq propositions formulées qui démontrent à quel point ce dispositif est néfaste, inadapté et paralysant pour une bonne administration des services au service de nos populations.

Enfin, ce vœu est en contradiction avec le second vœu qui demande que, je cite, « l'autonomie financière des collectivités soit intégralement préservée ».

Je reste toujours droit dans mes bottes concernant mon attachement au bloc communal et à ses prérogatives et donc je ne peux pas voter ce vœu.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Parfait !

Je voulais juste dire, sur ce sujet de la contractualisation financière avec l'État, que vous savez qu'à titre personnel, c'est contraint et forcé que j'ai proposé cette contractualisation. C'est contraint et forcé parce qu'effectivement c'est moins mal que de retirer brutalement les sommes que j'ai évoquées tout à l'heure des finances des collectivités, mais c'est vrai que c'est un retour sur la décentralisation. Et par conséquent, si on a décidé de le présenter, c'est tout simplement pour éviter qu'il y ait une punition encore plus lourde si d'aventure, ce qui n'est pas le cas, nous dépassions les 1,25 % qui nous ont été autorisés. D'ailleurs, entre parenthèses, les 1,25 %, c'est un peu plus que 1,20 % et si ça nous a été attribué, c'est sûrement que finalement la gestion de la collectivité n'était pas si mauvaise puisque nous avons un petit bonus, certes très modeste. Ça me fait un élément de plus que j'aurais pu citer dans le débat précédent.

Je vais mettre aux voix ou alors Benoît MERCUZOT présente le deuxième et puis on fera les votes successifs puisque vous avez déjà donné vos positions.

ADOPTE

Observations :

M. ANGER, Mmes BERGER, LION-LEC, LEPRESLE, MM. HUTIN, CARDON, Mme ANNOOT, MM. LESSARD, HADOUX, RENAUX, Mmes ROUSSEL, FINET, LAPA, M. LEFEUVRE, Mme BOUVET et M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) ont voté contre.

46.2 - VŒU RELATIF A LA REFORME DE LA FISCALITE LOCALE.

M. MERCUZOT : Le deuxième vœu concerne la réforme de la fiscalité locale. Celui-là me semble, d'après ce que j'ai entendu, beaucoup plus consensuel.

Les élus de la communauté d'agglomération Amiens Métropole réunis ce jour :

- Constatant les efforts importants d'ores et déjà supportés par la communauté d'agglomération Amiens Métropole, comme d'ailleurs par l'ensemble des collectivités territoriales, en vue du redressement des finances publiques alors que pourtant, faut-il le rappeler, leurs budgets sont votés en équilibre ;
- Rappelant également notre attachement au principe de libre administration des collectivités territoriales inscrit dans la Constitution ;

Les élus que nous sommes demandent que la réforme à venir de la fiscalité locale respecte trois choses :

- 1) Respecte le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales,
- 2) Conforte le lien entre le territoire et les contribuables, qu'ils soient habitants ou entreprises,
- 3) Et enfin garantisse des ressources dynamiques en adéquation avec les compétences dévolues aux collectivités et les services publics attendus par nos concitoyens.

Voilà le vœu tel qu'il est formulé.

M. GEST : Merci. René ANGER sur le deuxième vœu.

M. ANGER : Merci Monsieur le Président.

Nous voterons le deuxième vœu, en regrettant toutefois qu'il ne prenne pas en compte deux notions qu'on avait évoquées, qui est celle de solidarité entre les territoires et de péréquation. On nous dira que c'est contraire à l'autonomie fiscale, mais il faut trouver un équilibre entre les deux. Et la deuxième notion qu'on aurait souhaité voir introduite est celle de juste répartition de la fiscalité écologique au bénéfice des collectivités en fonction des compétences qui sont les leurs et ce, pour éviter effectivement le risque, qui est un risque glaçant pour nos collectivités, qui a été évoqué par Benoît MERCUZOT en disant que nous vivons la fin des maires bâtisseurs.

Moi, j'ai le sentiment que si nos collectivités n'ont pas les moyens de s'engager pleinement dans les grandes mutations environnementales, mais aussi celles liées à la cité de l'information, dans ces grandes mutations qui sont en émergence, alors il y aura un vrai problème et je pense que nous avons besoin de ressources non pas pour régler les problèmes du passé, mais bien pour construire l'avenir. Et là encore, un point que je partage avec certains des intervenants parce qu'effectivement il y a une incertitude sur le contexte et le fait de ne pas bénéficier des retombées des actions qui sont les nôtres est un risque lié à la compensation, quelle qu'elle soit, de la taxe d'habitation, mais qui serait un risque aussi si on n'avait pas un juste retour de la fiscalité écologique par rapport aux actions qui sont les nôtres. Si nous ne pouvons pas imaginer et bénéficier des retours de nos actions, alors là il y aura un vrai problème. Effectivement, il ne pourra plus y avoir de maires bâtisseurs, mais je crains dans ce cas-là que notre pays se trouve très mal en point.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Benoît MERCUZOT souhaitait réagir.

M. MERCUZOT : Deux éléments rapides au regard de tout ce qui a été dit déjà.

À propos de la péréquation, effectivement, c'est en soi, en tant que tel, non pas forcément contraire, mais en tout cas pas directement logique avec la question de l'autonomie financière des collectivités territoriales, et quoi qu'il en soit, cette péréquation est de toute façon posée par la Constitution. La loi fiscale à venir devra forcément la respecter.

Un mot sur la répartition d'une fiscalité écologique, deux mots en réalité. Je ne voudrais pas qu'on se méprenne : la fin des maires bâtisseurs ne signifie pas que les maires ne feront plus rien, mais bâtisseurs au sens où on l'entend jusque-là avec la construction notamment de bâtiments, d'équipements, etc. Mais évidemment que les maires ont un rôle particulier à jouer dans la transition écologique et, par exemple, un maire qui met en place des bus électriques participe à cette transition écologique et de ce point de vue-là, il est bâtisseur. Simplement, sur la question de la fiscalité écologique, il me semble que le moment est suffisamment compliqué pour ne pas laisser entendre qu'il n'y a que ce moyen de la fiscalité pour financer la mutation écologique dont notre société a besoin.

M. GEST : Je mets aux voix le premier vœu sur la contractualisation financière avec l'État. Je mets ensuite aux voix le vœu sur la réforme des finances des collectivités locales.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - APPEL AUX DONS SUITE AUX INONDATIONS DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUDE. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE.

M. GEST : Vous savez que le lundi 15 octobre dernier, des inondations imprévisibles ont à nouveau dévasté 70 communes de l'Aude, et j'ai peur qu'il y en ait de nouvelles en ce moment, provoquant de colossaux dégâts.

L'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux territoires sinistrés.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de l'opération « solidarité communes audoises 2018 ».

Je vous propose donc de répondre favorablement à cet appel et de verser une aide exceptionnelle de 5 000 €, comme nous l'avions laissé entendre au dernier conseil, quand nous avons voté une aide pour l'Indonésie.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - AMIENS. CESSION DU SITE DEBOUVERIE, SIS 500 AVENUE DU 14 JUILLET 1789.

M. GEST : La communauté d'agglomération Amiens Métropole est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 500 avenue du 14 juillet 1789 à Amiens.

Ce site, plus communément appelé « DEBOUVERIE », est loué à diverses sociétés. Monsieur THEOT, représentant la SCI RT Immobilier, très intéressé par l'acquisition du site, s'est rapproché de multiples reprises de la collectivité.

Je vous propose donc ce soir d'approuver la cession de ce bien à la SCI RT Immobilier moyennant le prix de 2 520 000 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. REGULARISATION FONCIERE ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.

M. GEST : Dans le cadre de la réalisation du BHNS, certains aménagements ont été réalisés sur des parcelles appartenant à la ville d'Amiens. Je vous propose de régulariser cette situation en acquérant les emprises cadastrées sections AL n°132p, 133p, et 134p à Saloüel et sections HZ n°39p, 213p et 218p à Amiens. L'acquisition se fera à l'euro symbolique. Il convient de m'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNEE 2019.

M. GEST : Je vous invite à approuver l'actualisation des tarifs des prestations du crématorium pour l'année 2019, dont je pense que vous ne souhaitez pas nécessairement que je vous donne le détail. Annuellement, on fait une augmentation liée à ce qu'on appelle généralement le panier du maire. C'est aujourd'hui ce qui vous est proposé. Vous le voyez d'ailleurs dans le taux de variation qui est dans la colonne de droite.

Pas de question(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - ÉLARGISSEMENT DU PERIMETRE D'AMIENS METROPOLE. NOUVEAUX EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

M. GEST : Pour faire suite à l'intégration des nouvelles communes au sein de notre communauté d'agglomération, je vous propose de déclarer d'intérêt communautaire la médiathèque de Cardonnette et celle de Ferrières.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. BOIS COMMUNAUTAIRES. MARTELAGE ET VENTE DE BOIS SUR LE MASSIF DE FREMONTIERS. ANNEE 2019.

M. DESSEAUX : L'Office National des Forêts est maître d'œuvre de la gestion des bois communautaires et propose de procéder à une vente de bois au titre de l'assiette 2019, sur les parcelles du bois de Frémontiers, représentant un volume global d'environ 445 m³.

Je vous propose donc de l'autoriser à marteler et mettre en vente sur pied, par appel d'offres et en bloc, les bois issus des parcelles n° 7 et n° 11, d'en fixer le prix de retrait puis de me désigner afin d'autoriser la remise en vente en cas d'invendu.

Je vous propose également de l'autoriser à procéder au martelage et à la vente de gré à gré des bois de la parcelle n° 12 dont le volume est modeste (68 m³) et la qualité médiocre.

Pour répondre à la question posée en commission développement durable à laquelle je n'ai malheureusement pas pu assister, je vous précise que la parcelle 12 est occupée par des épicéas dépérissant ou ayant été mis à mal par divers coups de vent. Sur les parcelles 7 et 11 sont implantés des feuillus, principalement des charmes et des hêtres, ainsi que quelques chênes.

Voilà, Monsieur le Président, en ce qui concerne ce point.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - CURAGE ET FAUCARDEMENT DES RIEUX DES HORTILLONNAGES. COMMISSION EXECUTIVE HORTILLONNAGES. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.

M. DESSEAUX : La commission exécutive hortillonnages sollicite Amiens Métropole afin qu'elle contribue à hauteur de 11 500 € au financement de son programme d'activités pour les quatre derniers mois de l'année 2018. Cela permettrait d'assurer le faucardement et le curage de 14 kilomètres de rieux des hortillonnages. Il conviendrait d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - STRATEGIE ENERGETIQUE PATRIMONIALE. REALISATION D'UNE ETUDE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION.

M. DESSEAUX : Amiens Métropole souhaite lancer une étude de stratégie énergétique patrimoniale dont le coût est estimé à 108 000 € TTC. Je vous propose d'approuver la réalisation de cette étude et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenaires susceptibles de participer à son financement. Il conviendrait également de l'autoriser à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018. CONVENTION AVEC L'ÉTAT. APPROBATION.

M. GEST : Je passe la parole à Madame HAMADI pour le point 19 puisque le point 18 est ajourné, comme je l'ai rappelé en début de séance.

MME HAMADI : L'enveloppe dédiée à la politique de la ville pour l'année 2018 est d'un montant de 2 177 133 € et devrait permettre de soutenir des projets d'investissement et de fonctionnement sur les six quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur la base des cinq axes stratégiques du contrat de ville.

Après consultation des services et priorisation des projets par les élus en juin 2018, la programmation financière des projets a été examinée par les services de l'État.

Par courrier en date du 25 septembre, le préfet a donné sa réponse. Pour Amiens Métropole et la ville, le montant mobilisé au titre de la DPV est donc de 2 166 847 €, soit 935 380 € pour Amiens Métropole, ce qui correspond à 11 projets, et 1 181 467 € pour Amiens, soit 17 projets.

Afin de mobiliser ces crédits, une convention globale contenant la liste des projets retenus doit être signée avec les représentants de l'État. Aussi je vous propose d'autoriser cette convention et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT. APPROBATION DE LA MODIFICATION.

MME HAMADI : Par délibération en date du 15 mars 2018, le conseil d'Amiens Métropole a arrêté la modification du PLH permettant l'intégration de 6 nouvelles communes ayant rejoint la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018. Il s'agit de Cardonnette, Querrieu, Ferrières, Seux, Saint-Vaast-en-Chaussée et Vaux-en-Amiénois.

Conformément à la procédure de modification décrite à l'article L.302-4 du Code de la construction et de l'habitat, le projet arrêté a été transmis à Monsieur le Préfet, aux communes membres d'Amiens Métropole et aux personnes morales associées à l'élaboration du document initial par courrier recommandé en date du 20 et 26 mai 2018.

Celles-ci avaient deux mois pour rendre un avis explicite. À l'issue de ce délai, l'EPCI peut approuver le PLH modifié au vu des avis émis.

Seules les communes de Rumigny et de Vers-sur-Selle ont délibéré pour rendre un avis favorable dans ledit délai.

Par conséquent, le préfet a rendu un avis favorable pour une prorogation du PLH d'un an, soit jusqu'au 1^{er} avril 2019. Une seconde prorogation d'une année pourra être sollicitée sous réserve que la présente procédure de modification du périmètre soit menée à terme et sur une nouvelle sollicitation d'Amiens Métropole.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de clôturer la procédure administrative en approuvant le PLH modifié.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - AMIENS. SOCIETE FONCIERE HABITAT & HUMANISME. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PLAI, 113 RUE LESCOUVE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME HAMADI : La Société Foncière Habitat & Humanisme souhaite réaliser 8 logements collectifs PLAI, situés 113, rue Lescouvé à Amiens. Cette opération a été agréée par l'État en 2017 et le permis de construire a été validé en décembre 2017. Ces logements sont destinés à des ménages disposant de minima sociaux, de petits salaires ou de faibles retraites, sortant principalement d'une structure d'hébergement et pour lesquels un accès dans un logement classique ne peut être envisagé dans l'immédiat. Ces personnes feront l'objet d'un suivi social renforcé afin de leur permettre de bien s'intégrer à leur nouvel environnement.

Le prix de ce programme de construction s'élève à 771 415 €, soit 64 284 € par logement. Conformément à la délibération en faveur du logement en date du 3 juin 2010, Habitat & Humanisme sollicite donc une subvention auprès d'Amiens Métropole à hauteur de 32 000 €, soit 4 000 € par logement.

Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération et d'autoriser le président à signer la convention.

M. GEST : Très bien ! Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - OPH D'AMIENS METROPOLE. PRET HAUT DE BILAN BONIFIE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

MME HAMADI : La Caisse des dépôts et consignations a mis à la disposition des bailleurs sociaux une enveloppe globale de 2 milliards € sous forme d'un « Prêt Haut de Bilan Bonifié ».

Il s'agit, à travers ce nouveau dispositif, de dynamiser les plans stratégiques de patrimoine des bailleurs sociaux et donc d'encourager dans le même temps la production de nouveaux logements sociaux dans les territoires où il existe des besoins.

L'OPH d'Amiens Métropole a déposé un dossier et obtenu un prêt de 2 029 801 € en 2018, ce qui lui a permis d'engager des travaux de réhabilitation thermique sur 494 logements.

L'OPH sollicite la garantie d'emprunt de la communauté d'agglomération pour le remboursement de ce prêt, soit un montant de 2 029 801 €.

Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Des questions ? Non.

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - SALEUX. CREATION DU BARREAU ROUTIER D'ACCES AU CHU ET REMISE EN ETAT DE LA RD 138. FONDS DE CONCOURS. AVENANT N° 1. CONVENTIONS.

M. RENAUX : Une convention cadre pour la création du barreau routier d'accès au CHU a été conclue en octobre 2016 avec le Département de la Somme. Le coût initial de la réalisation de la section entre le diffuseur de l'A29 et l'avenue Paul Claudel était de 7,9 millions € TTC. L'avancement des études et les résultats d'appel d'offres permettent de baisser ce coût à 4,8 millions €. De plus, une section de la RD138 sur le territoire de Saleux est concernée par ce projet, indirectement dans le cadre de la convention. Celle-ci nécessite d'être remise en état.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant n° 1 à la convention cadre prenant en compte ces évolutions.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions de fonds de concours ayant pour objet de fixer la participation de la collectivité au projet de création du barreau routier et à la remise en état de la RD 138.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations : Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus

24 - AERODROME AMIENS-GLISY. MAINTENANCE DE LA STATION METEO FRANCE. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Amiens Métropole gère en régie l'aérodrome Amiens-Glisy.

La convention relative à la fourniture de mesures météorologiques entre la collectivité et Météo France arrive à son terme le 31 décembre 2018. La mise en œuvre de services météorologiques minimaux et la maintenance de la station étant obligatoires dans la réglementation d'exploitation des aérodromes, je vous propose donc de renouveler dès le 1^{er} janvier 2019 la convention pluriannuelle avec Météo France pour une durée de 3 ans et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Le coût des prestations s'élève à 4 248 € pour l'année 2019.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CCI AMIENS PICARDIE. SERVICE ACCUEIL MOBILITE. ANNEES 2018-2021. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. FRADCOURT : Amiens Métropole souhaite renouveler sa participation, pour les années 2018 à 2021, aux actions menées par le service « accueil-mobilité » de la CCI Amiens Picardie pour renforcer l'attractivité du territoire et sa contribution à la réussite des projets d'implantation et de développement d'entreprises sur l'agglomération. Pour cette année, le budget prévisionnel du service « accueil-mobilité » s'élève à 213 873 €.

La CCI Amiens Picardie assurerait la prise en charge du budget et Amiens Métropole rembourserait les frais à hauteur de 99 400 € TTC maximum par an, soit 46,48 % du budget prévisionnel.

Je vous propose donc de poursuivre cette action commune en approuvant la convention de partenariat et en autorisant Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE AGECO INDUSTRIE. SUBVENTION. CONVENTIONS.

M. FRADCOURT : La société AGECO AGENCEMENT est spécialisée dans la création, la fourniture et l'installation de mobilier et présentoirs sur-mesure pour magasins, collectivités et centres commerciaux. Elle a été créée en 2012. L'entreprise était établie en Seine-et-Marne et compte une vingtaine de salariés et trois agences commerciales.

Afin d'optimiser le process industriel de l'entreprise et pour une meilleure gestion des flux de marchandises qui sont actuellement fabriquées en sur-mesure en Pologne et en Turquie, les dirigeants ont conçu un projet industriel visant à la relocalisation en France de leur production de mobilier et ce, en passant par un investissement conséquent dans le domaine de l'innovation industrielle.

AGECO INDUSTRIE s'est installée depuis mars 2018 en location dans une partie des locaux qui reviendront en propriété à DOUBLE WN au cours du 4^e trimestre 2018 dans le cadre de la reprise du site de Whirlpool.

AGECO INDUSTRIE devient le site de production et de stockage pour sa maison mère. La montée en puissance de l'activité conduira à la création prévisionnelle de 42 emplois rattachés à ce site

amiénois pour lequel l'entreprise demande à Amiens Métropole l'octroi une subvention au titre de ces créations d'emplois.

C'est pour ça que je vous propose d'accorder à AGEKO INDUSTRIE une subvention de 126 000 € en vue de la création à 3 ans de 42 emplois en CDI équivalents temps plein et de leur maintien sur une durée globale de 5 ans.

M. GEST : Très bien ! Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE AGROTECSOL. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FRADCOURT : La société AGROTECSOL est une start-up créée en 2013 par Monsieur Benjamin MENDOU, spécialisée dans le domaine de la fertilisation. Elle est implantée en zone franche urbaine d'Amiens au 53 avenue de l'Europe à Amiens.

Cette entreprise a mis au point un équipement, la station ATS ECL01, de caractérisation des sols, d'évaluation in situ et en continu du potentiel cultural d'un sol agricole.

Dans le cadre de l'industrialisation de cet équipement, AGROTECHSOL prévoit un développement important et, pour ce faire, projette, à partir d'un effectif de deux personnes, d'embaucher à Amiens, d'ici 3 ans, 29 nouveaux emplois en contrat à durée indéterminée équivalents temps plein.

C'est pour cela que je vous propose d'accorder à AGROTECHSOL une subvention de 87 000 € afin d'accompagner ce projet. Il convient également, Monsieur le Président, de signer la convention correspondante.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - DOTATION A L'ENTREPRISE ITING, LAUREATE DU CONCOURS AGREEN START UP.

M. FRADCOURT : La Chambre d'agriculture de la Somme a organisé la première édition du concours Agreen Start'up Somme qui vise à promouvoir l'innovation par la création collective de projets répondant aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation de demain.

Les dotations du concours Agreen Start'up seront remises aux trois équipes qui ont présenté les projets les plus innovants et convaincants liés à l'agriculture.

Le premier lauréat est la société ITING, dont le siège se situe au 19 rue Lamartine, qui a mis en place et commercialise un poulailler intelligent sous la marque EGGS ITING. Ce poulailler domestique détecte la ponte des œufs et enregistre notamment la température, l'humidité et le niveau des graines. Il constitue donc un outil simple et pédagogique pour les particuliers, chez eux, à l'école ou en entreprise, pour élever des poules domestiques. Mais la start-up amiénoise ambitionne désormais de proposer un équipement connecté pour les poules pondeuses à destination des élevages professionnels. Amiens Métropole a souhaité s'associer à la démarche de la Chambre d'agriculture. C'est pour cela je vous propose de verser à ITING une dotation de 3 000 €.

M. GEST : Cette belle start-up pose question ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. REALISATION D'UN AUDIT BUDGETAIRE PROSPECTIF DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE. CONVENTION.

M. JARDE : Amiens Métropole et le Conseil Départemental de la Somme sont les membres fondateurs de Somme Numérique auquel adhèrent désormais l'ensemble des EPCI de la Somme.

Somme Numérique gère un budget principal avec les espaces numériques de travail et l'administration, ainsi qu'un budget annexe. Somme Numérique porte par ailleurs un projet d'acquisition de locaux par le MiPih avec un data center.

Mais l'architecture budgétaire de Somme Numérique, par le regroupement d'activités variées au sein de chaque budget, ne permet plus d'obtenir une vision simple, précise de l'équilibre financier de chacune d'entre elles. C'est donc une réponse à une question de tout à l'heure.

Aussi, le Conseil Départemental de la Somme et Amiens Métropole, en associant la direction de Somme Numérique, souhaitent réaliser un audit prospectif du budget du syndicat mixte. Cet audit, dont le coût est estimé à 50 000 €, sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole et sera financé à parts égales avec le Conseil Départemental. Les crédits nécessaires à la réalisation de cet audit seront inscrits au BP 2019 de la direction des systèmes d'information.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS 2018. 4E REPARTITION. CONVENTION.

M. JARDE : L'ONISEP organise le forum des lycéens début janvier 2019, qui devient très important eu égard au système de Parcoursup où il faut répondre dès février. C'est un forum qui est gratuit, qui déplace beaucoup de monde puisque l'année dernière on a comptabilisé 28 000 visiteurs, regroupant 300 exposants et je vous propose une subvention de 17 000 €.

Il existe également un congrès scientifique neuro-oncologique au Quai de l'innovation le 7 décembre 2018 qui met en valeur les jeunes chercheurs et il vous est proposé une subvention de 1 500 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - ADMISSION EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ÉCOPOLIS, AERODROME DE GLISY ET DECHETS MENAGERS.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'admettre certaines créances en non-valeur. Ces créances n'ont pu être recouvrées pour diverses raisons et il faut donc les approuver en non-valeur pour un montant total de 48 625,41 €. D'ailleurs, si vous le souhaitez, je peux vous en exposer le détail. Le souhaitez-vous ?

M. GEST : Ça, c'est une question perfide. C'est de quoi avoir un plébiscite ! Il n'y a pas, je pense, de demande très forte dans ce sens-là. Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2019.

M. MERCUZOT : Il s'agit de voter les taux d'imposition directs locaux pour l'année 2019. Il est proposé, sans surprise, de reconduire les taux d'imposition comme ceux de 2018 qui vont donc s'établir comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 14,81 %,
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %,
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,75 %,
- Taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises : 25,83 %,

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES TEOM. VOTE DU TAUX 2019.

M. MERCUZOT : Sans surprise, il est proposé de maintenir le taux de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères à son niveau de 2018, c'est-à-dire 8,53 %.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - CONSEIL NATIONAL DES ACHATS. ADHESION. COTISATION 2019.

M. MERCUZOT : Nous avons souligné, à plusieurs reprises, combien il était important d'avoir une vraie politique des achats. Il s'agit donc d'adhérer à ce Conseil National des Achats qui est une structure associative de type loi 1901, qui a 70 années d'existence et qui regroupe un certain nombre d'acheteurs publics et privés. Le fait d'adhérer à cette association nous permettra d'accéder à ce réseau de professionnels et de profiter de formats d'outils et d'échanges variés. Le montant de la cotisation au titre de l'année 2019 est tout de même de 3 840 €.

M. GEST : Tout de même !

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - REGIE DE LA MAISON JULES VERNE. REGULARISATION MISE EN DEBET DU REGISSEUR SUITE A UN VOL.

M. MERCUZOT : Selon les règles de la comptabilité publique, dans le cas d'un déficit ou d'un vol, le régisseur, donc la personne qui manie pour nous en lieu et place du comptable les deniers de la collectivité, doit solder lui-même et immédiatement de ses deniers personnels les déficits qui apparaissent dans sa comptabilité.

Il apparaît que le régisseur de la régie de recettes et d'avances pour la Maison Jules Verne a subi un vol de chèques-vacances d'une valeur de 340 € et de fait un déficit de la régie a été constaté le 23 janvier 2018.

Un sursis de versement et de remise gracieuse ont été accordés en date du 20 juillet 2018 et la DGFIP, la Direction Générale des Finances Publiques, a approuvé la décharge de responsabilité et elle nous sollicite donc pour décharger de cette responsabilité du régisseur et couvrir cette opération par émission d'un mandat.

Il est donc proposé d'accorder la décharge de responsabilité à l'égard du régisseur concerné par une mise en débit.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION. PARC D'INNOVATION. QUAI DE L'INNOVATION. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE DEVELOPPEMENT ENTRE LA REGION, AMIENS METROPOLE ET AMIENS CLUSTER.

M. MERCUZOT : Dans le cadre du Pacte pour l'emploi et l'innovation, il est proposé d'approuver la convention pluriannuelle partenariale d'objectifs et de développement relative au parc d'innovation qui s'appelle pour nous le « Quai de l'innovation », une convention pluriannuelle partenariale à intervenir avec la région des Hauts-de-France et Amiens Cluster et nous-mêmes évidemment.

M. GEST : Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - ZAC JULES VERNE. COMPTE-RENDU A LA COLLECTIVITE LOCALE. ANNEE 2017. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. AVENANT N°10.

M. MERCUZOT : Il est proposé d'approuver le compte rendu à la collectivité locale relatif à la réalisation de la Z.A.C. Jules Verne pour l'année 2017. Ce compte rendu a été établi par la Chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Amiens Picardie puisqu'elle est concessionnaire de cette ZAC.

Il convient également d'approuver le montant prévisionnel de la participation d'Amiens Métropole, participation qui s'élèverait à 2 299 894 €, et d'approuver l'avenant n° 10 qui prend acte de ce montant.

Il est en outre précisé que le montant prévisionnel des dépenses s'élèverait à 37 688 689 € alors que le montant prévisionnel des recettes serait de 35 388 795 € HT. Si vous faites la différence entre les deux chiffres, vous serez capables de calculer la participation de la collectivité.

Il est donc proposé de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - LONGUEAU. TRANSPORT SCOLAIRE. REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNE POUR ASSURER LE TRANSPORT DU MIDI. CONVENTION.

M. RIFFLART : Lors d'une session qui s'est déroulée le 6 octobre 2011, nous avons défini un cadre de prise en charge des transports scolaires pour l'acheminement des élèves vers le lieu de restauration collective lorsque celui-ci est commun à plusieurs écoles. Dans le cas de Longueau, ce service du midi est assuré par la commune par ses propres moyens. Je vous propose donc de renouveler pour une année, et ce cinq fois, la convention déterminant la contribution financière et les modalités de remboursement. Pour l'année scolaire 2018-2019, cette dépense est estimée à 30 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je mets aux voix.

Je vous rappelle qu'on avait retiré le point 38 de l'ordre du jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ECOLE. ADHESION.

MME DEVEZE : Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'échanger sur le dispositif d'Orchestre à l'école qui permet à trois classes des écoles Georges Quarante et Émile Lesot B d'apprendre à jouer d'un instrument à l'école, en formation orchestrale.

Créé en 2007, il est mis en œuvre par le service culture et porté pédagogiquement par les deux écoles de musique de proximité, à savoir le Diapason à Étouvie et l'École de Musique Saint-Pierre à Amiens Nord.

De plus, un partenariat étroit avec l'Éducation Nationale permet de mettre les orchestres au cœur des projets de ces deux établissements.

Le dispositif s'inscrit fortement dans la politique d'éducation artistique de notre collectivité et participe au dynamisme culturel de notre territoire.

Je vous propose donc d'adhérer à l'association Orchestre à l'école et de nous acquitter d'une cotisation de 100 €.

M. GEST : Pas de problème(s) pour cette adhésion ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - LE SAFRAN. RESEAU PROFESSIONNEL HAUTS-DE-FRANCE EN SCENE. ADHESION. ANNEE 2018.

MME DEVEZE : Je vous propose d'approuver l'adhésion du Safran au réseau professionnel Hauts-de-France en Scène, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 100 €.

Cette association a pour objectifs de promouvoir la vie artistique et le spectacle vivant en région, de développer les salles adhérentes et de les mettre en réseau, de faire bénéficier ses membres de formations et d'organiser le festival Région en Scène.

Dans le cadre de ce festival, Le Safran accueillera un spectacle en janvier 2019.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - LE SAFRAN. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC, DE LA REGION ET DE L'OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE.

MME DEVEZE : Conformément au pacte culturel et au projet culture et patrimoine 2014/2020 de notre agglomération, la DRAC Hauts-de-France va poursuivre et accroître son accompagnement dans le cadre de la mise en place des projets au Safran.

Cet accompagnement se traduit par le versement de plusieurs subventions.

La Région Hauts-de-France pourrait également octroyer trois subventions au titre de l'année 2018 :

- 70 000 € d'aide au fonctionnement du Safran ;
- 50 000 € pour les Safra'Numériques ;
- et 7 000 € pour le Festival Haute Fréquence 2.0.

Il est également envisagé de solliciter le soutien financier de l'Office National de Diffusion Artistique sur la saison culturelle 2018-2019.

C'est pourquoi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes ces demandes de financement.

M. GEST : Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - ORCHESTRE DE PICARDIE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2018. CONVENTION.

MME DEVEZE : Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer lors d'un vœu au précédent conseil d'Amiens Métropole.

L'Orchestre de Picardie, vous le savez, est un orchestre symphonique permanent et forme avec l'Orchestre National de Lille les deux seuls orchestres symphoniques de la région Hauts-de-France.

Un rapport de la Chambre régionale des comptes de mars 2018, corroboré par un audit flash de la Région Hauts-de-France de juillet 2018, démontre que la situation financière de l'Orchestre se révèle particulièrement dégradée et précaire.

Amiens Métropole souhaite soutenir cette formation et lui verser une subvention d'investissement en apport de fonds associatifs dédiée à l'accompagnement du redressement de la structure d'un montant de 102 000 € pour permettre un retour à un équilibre financier réel et pérenne.

Je tiens à vous préciser que ce n'est pas un chèque en blanc que fait la collectivité, puisqu'Amiens Métropole, aux côtés des services de l'État, de la DRAC et de la Région Hauts-de-France, entend apporter son concours à un projet refondant le modèle économique de la structure de manière à le rendre équilibré et durable.

Pour ce faire, des orientations fortes doivent être empruntées, à savoir refondre le suivi comptable et budgétaire, recouvrir une situation comptable et financière saine, adapter la ressource RH à l'activité de l'orchestre, adapter l'action de l'orchestre aux ressources disponibles et asseoir cet orchestre national en région dans la métropole de son siège social et dans la région de son rayonnement.

Pour être tout à fait exhaustive, je vous indiquerai également que les représentants du personnel de l'orchestre ont été très sensibles au fait que le président de notre collectivité les reçoive récemment, puisqu'ils en avaient fait la demande aux présidents des différentes collectivités territoriales concernées, et que seul Alain GEST a, à ce jour, accepté de les recevoir. Ils y ont été très sensibles. L'entretien a été très riche.

Pour terminer, je vous propose donc d'approuver la convention de financement afférente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Monsieur THÉVENIAUD m'a demandé la parole et Monsieur ANGER, je crois. Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci.

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir reçu les deux organisations syndicales de l'Orchestre de Picardie.

C'est un dossier que je suis indirectement depuis maintenant une décennie, puisque très attaché à l'Orchestre de Picardie qui fait rayonner notre région et qui a beaucoup de qualités. Et avec une autre casquette, j'ai beaucoup de relations avec les représentants du personnel.

Par contre, ce que je voudrais dire aujourd'hui puisque tout à l'heure on parlait d'argent public, qu'il se fait rare, on doit être exemplaires ou autres, c'est par rapport au conseil d'administration. L'Orchestre de Picardie repose bien sur une association de 1901, donc elle est souveraine dans sa gestion, mais au sein de ce conseil d'administration, nous avons tous des représentants des collectivités. Donc, pour éviter d'en arriver à des situations qu'on a connues dans l'Orchestre de Picardie ou bien souvent ailleurs, il est quand même important, surtout les membres du bureau de ce conseil d'administration, qu'on soit très vigilants dans le fonctionnement, les coûts de fonctionnement par contre, quand on délègue à une direction. Et ça, je tiens à le préciser aujourd'hui parce que malheureusement force est de constater que dans beaucoup de conseils d'administration aujourd'hui, beaucoup de personnes cumulent beaucoup de mandats, on délègue beaucoup à des directions, et quelquefois il y a des dérives financières qui peuvent mener à la disparition de l'Orchestre.

Ça, c'était mon point de vue et j'avais une question également parce que je veux en profiter parce qu'il y a des membres du conseil régional aujourd'hui. Je sais que ça a été voté et débattu aujourd'hui. Donc, il serait bien de nous en informer.

Je vous remercie.

M. GEST : Monsieur ANGER a la parole.

M. ANGER : Monsieur le Président, je serai très bref, juste pour me réjouir de l'implication de notre collectivité et de votre engagement personnel d'ailleurs dans ce dossier qui a été un élément

important, me semble-t-il, dans la pérennisation de l'Orchestre de Picardie qui effectivement, de l'avis général, est un très bon orchestre et dont nous souhaitons qu'il continue à rayonner sur notre région.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Monsieur HADOUX m'a demandé la parole.

M. HADOUX : Oui, une courte intervention là-dessus.

Effectivement, nous nous réjouissons de cet apport. Il faut rappeler que la Région ne fait que prêter 1,3 million. Ce n'est pas rien, mais ça n'est qu'un prêt. La DRAC apporte aussi un complément de subvention qui est d'un peu plus de 200 000 €.

Quant à ce problème financier, il y a un conseil d'administration. Les gens ont des compétences ou n'en ont pas. Après, il faut voir. Mais il y a aussi un expert-comptable, il y a aussi quelqu'un qui agrée les comptes, le nom m'échappe, un commissaire aux comptes pardon. Donc moi, je m'interroge aussi mais d'ailleurs je crois qu'ils vont changer. Il est prévu qu'ils changent dès 2019. C'est la moindre des choses.

Alors bien sûr cet orchestre, on y tient, c'est un bel outil pour la Picardie, c'est un fleuron de la Picardie on peut même dire puisque c'est le seul orchestre qui est national en région. C'est aussi le seul orchestre qui a passé des « accords » avec d'autres orchestres européens dans le projet ONE. Nous y tenons beaucoup.

Ce qu'il faut dire sur les problèmes liés à cette comptabilité, c'est qu'en fait on peut dire que l'Orchestre de Picardie est victime de son succès. Au lieu de faire 80 concerts par an, comme d'ailleurs ils vont y revenir, aujourd'hui ils en font une bonne centaine, ils sont même allés jusqu'à, je crois, en 2013 et 2012, 113-117 concerts. Donc tout ça a un coût. Avec les subventions dont ils disposent, évidemment plus on a de concerts, plus on dépense aussi. Il y a ce problème-là. Ça, c'est le premier aspect : il est victime de son succès.

Et puis aussi, le deuxième problème lié à cette trésorerie, c'est que les collectivités ne sont pas toujours très rapides à donner des subventions. Par exemple, la Région doit toujours 615 000 €, je crois, l'Union Européenne 399 500 € et même Amiens Métropole 20 000 €, je crois. Donc évidemment, il y a un certain ralentissement dû à des procédures, je le conçois, mais en fait quand on regarde l'argent dont disposerait l'Orchestre de Picardie, ses finances sont tout à fait correctes, mais il faut bien évidemment, vous l'avez dit tout à l'heure, réguler tout ça.

D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes, dans son rapport, ne dit pas autre chose parce que j'ai regardé aussi. Il existe un rapport de la Chambre régionale des comptes pour l'Orchestre de Lille. Bien sûr, ce ne sont pas les mêmes proportions : l'Orchestre de Lille, c'est 99 musiciens, je crois. Simplement, l'Orchestre de Lille, qui est aussi une association, en fait n'équilibre ses comptes que grâce au mécénat qui est lié à la forte personnalité de Jean-Claude CASADESUS, ancien chef d'orchestre.

Voilà ce que je voulais dire. La situation n'est pas dramatique. Elle va être régulée et nous tenons à cet orchestre et nous vous remercions.

MME FOURE : Je voulais dire tout d'abord qu'évidemment nous sommes tous très attachés à l'Orchestre de Picardie et qu'il a un rôle particulier dans notre région, dans notre ancienne région Picardie, puisque son objectif c'est de faire des concerts un peu partout dans la grande région Picardie avec des formations parfois restreintes, mais ce qui lui permet d'aller dans bon nombre de

petites communes de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Et donc c'est vraiment un atout de diffusion de la musique vraiment essentielle.

Je dois dire qu'au début où on a été informés des difficultés de l'Orchestre de Picardie, j'ai eu une inquiétude parce qu'il y a déjà l'Orchestre National de Lille dont la résidence est au Nouveau Siècle à Lille et qui est un gros orchestre, comme le disait Monsieur HADOUX. Et le risque aurait pu être de dire : dans une région comme les Hauts-de-France, un seul orchestre suffit. Ça n'a pas été la position du conseil régional. Son président et son vice-président en charge de la culture se sont impliqués personnellement très fortement pour faire en sorte que l'Orchestre de Picardie dure avec des perspectives qu'a bien indiquées Nathalie DEVÈZE tout à l'heure. Je n'y reviendrai pas.

Je voulais simplement dire que moi, je m'en réjouis évidemment et que cet après-midi même, j'étais à Lille en session et cet après-midi a été votée une aide quand même substantielle parce que même si c'est une avance remboursable, sortir 1,3 million comme ça en claquant dans les doigts, ce n'est quand même pas neutre. Et j'ajoute pour la petite histoire que la Région verse 3 millions € par an de subventions ordinaires. Donc, c'est quand même une aide très substantielle qui est accordée par la Région Hauts-de-France à notre orchestre. Nous en sommes heureux et donc il y a une issue favorable. Il y a une conjonction de dates qui fait que tout se vote le même jour, tant à la Région qu'ici, à Amiens Métropole. Donc, je pense qu'on ne peut que s'en féliciter.

M. GEST : Merci. Merci à tous d'être intervenus sur ce sujet.

Effectivement, l'Orchestre de Picardie ne peut pas disparaître. Il y a toute une histoire depuis sa création autour du Sinfonietta, il y a bien longtemps. Nous avons souhaité immédiatement indiquer au président du conseil régional que nous serions présents dans un plan de sauvetage de l'orchestre, car il s'agit quand même d'un plan de sauvetage. Et ce que je peux malheureusement dire, c'est que pour notre part il ne peut pas être question qu'il y en ait deux.

C'est donc la raison pour laquelle il faut qu'il y ait un plan qui soit mis sur pied. Je cautionne et j'applaudis la décision du président du conseil régional qui a clairement, d'ailleurs, mis les moyens d'une part, et il a indiqué aussi que cette situation devait interpeller tous ceux qui ont connu la période qui vient de précéder et qu'ils doivent en tirer les conséquences parce qu'il y a des choses qui sont constatées, qui ne sont pas arrivées comme ça du jour au lendemain, et ça ne tient pas, Monsieur HADOUX, exclusivement à des subventions qui n'auraient pas été versées, puisque s'agissant de la nôtre, par exemple, je peux vous dire que ça correspond exactement aux 20 % que nous « retenons ». Chaque fois que nous versons une subvention, il y a 80 % dans un premier temps et 20 % comme solde à la fin de l'année, donc ça n'a rien d'extraordinaire et les 20 % seront bien évidemment versés.

Ce qui veut dire en clair qu'en 2018 nous aurons purement et simplement doublé la subvention que nous accordons à l'Orchestre de Picardie parce que nous souhaitons qu'il perdure, parce que nous souhaitons qu'il continue d'irriguer l'ensemble de la région, parce que nous souhaitons qu'il continue d'être auprès des jeunes générations qui ont besoin de connaître la musique classique à laquelle ils ne sont pas nécessairement naturellement portés. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce rapport que je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - ZENITH. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

MME DEVEZE : Le contrat d'affermage pour la gestion du zénith d'Amiens Métropole, passé avec la SEM ZAM, arrive à échéance le 30 juin 2020. Il importe donc, dès maintenant, d'envisager un mode de gestion pour cet équipement. Je vous propose donc de vous prononcer sur le principe de déléguer le service public du Zénith par le biais d'une concession de service public.

Ce mode de gestion présente de réels intérêts pour la collectivité, à savoir l'apport de la compétence et des connaissances d'un spécialiste assurant une gestion dynamique et attractive de l'équipement, la non-implication des finances publiques dans l'exploitation quotidienne, et la perception de redevances pour l'exploitation du lieu.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il est indiqué dans l'introduction de la délibération que la période pourrait aller du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2030. Il y a une erreur dans ce document et je voudrais préciser que cette période fera l'objet d'une discussion avec le délégataire et qu'elle pourra s'étaler sur 6 à 8 ans. C'est donc sur un document modifié en ce sens que je vous propose de voter.

M. GEST : Donc, vous avez bien compris que la durée c'est entre 6 et 8 ans, à discuter dans la négociation qu'il y aura sur le contrat de délégation, et non pas 10 ans. Sur ce, je mets aux voix.

Monsieur HADOUX s'abstient, non ? Je vous ai pris de vitesse, voyez-vous ! On ne va pas vous refuser ça, Monsieur HADOUX.

M. HADOUX : Surtout que c'est peut-être la dernière fois que j'interviens sur ce dossier-là.

M. GEST : Je croyais que c'était la dernière fois que vous interveniez, je m'inquiétais.

M. HADOUX : Non, ce soir aussi.

Pour le Zénith, puisqu'étant membre du conseil d'administration, je ne pourrai pas sans doute intervenir par la suite.

Ce que je voudrais dire, c'est que là aussi, c'est un bel outil, ce zénith. Actuellement, on a une société d'économie mixte qui gère le zénith : la SEM ZAM. On voit que les résultats sont plus que satisfaisants. Le chiffre d'affaires a quasiment doublé. Il est à 2 millions €, de mémoire. Le résultat net, c'est-à-dire les bénéfices, c'est 353 000 €.

Je ne vais pas détailler plus que ça, mais vous voyez bien que ça fonctionne parfaitement, qu'il y a un lien étroit avec la collectivité, que les souhaits de la collectivité sont fortement écoutés par la SEM, qu'il s'agisse de possibilités de bénéficier de cette structure, ne serait-ce que pour les vœux, enfin pour six manifestations d'ailleurs dans l'année.

Bref, tout ça pour vous dire que la SEM ZAM, c'est à mon avis quelque chose qu'il faudra privilégier dans le renouvellement de la délégation, mais je ne peux pas en dire plus. Vous avez compris que ça fonctionnait parfaitement bien.

Merci.

M. GEST : Monsieur HADOUX, ce genre de précision que vous venez de donner n'a pas lieu d'être. Il va y avoir une consultation sur cette DSP et nous étudierons les candidats qui se présenteront. Même en votre nom personnel... Vous n'êtes pas un individu lambda, Monsieur HADOUX. Vous êtes conseiller communautaire. Il est arrivé à des collègues d'autres collectivités de se retrouver dans des positions difficiles pour beaucoup moins que ce que vous venez de dire, donc je vous fais grâce de cela et je précise au compte rendu qu'il faut être vigilant sur cette affaire. Nous avons une mise en concurrence à faire. On verra qui est candidat. Point. Je crois qu'il n'est pas dans votre intérêt de déléguer.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - BOVES. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. GUEANT : Nous sommes, mes chers collègues, dans le cadre des révisions des conventions de remboursement avec les communes. Je vous propose de nous pencher quelques instants sur la commune de Boves. En effet, depuis la précédente convention de remboursement qui date de 2000, un certain nombre de bâtiments ont été désaffectés, d'autres ont été créés, les surfaces sportives ont été recalculées.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de dénoncer l'intérêt communautaire des bâtiments désaffectés et d'approuver cette nouvelle convention à venir et d'autoriser de la même façon à la signer conjointement avec Monsieur le Maire de Boves.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur cette convention ? Je la mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LEFEUVRE : Une petite intervention simplement. Comme il n'y avait pas de point sur le sport, je voudrais simplement vous dire à tous que l'équipe de football de Longueau s'est qualifiée pour les huitièmes de finale de la Coupe de France. Pour ceux qui s'y connaissent, c'est la porte des trente-deuxièmes de finale et ça voudrait dire qu'Amiens Métropole pourrait avoir deux clubs dans les trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France. Ce serait formidable pour notre agglomération ! Je vous invite tous, mes collègues, à venir supporter l'équipe de Longueau, soit le samedi 8 ou le dimanche 9. Je vous remercie.

(Applaudissements)

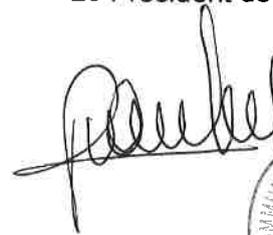
M. GEST : Bien évidemment, on ira volontiers ! Mais je disais l'autre jour, en plaisantant, à Madame le Maire de Longueau que peut-être que ça doit remettre en cause l'équipement neuf, puisque ça ne sert à rien : même sur un terrain moyen, ils arrivent à se qualifier !

Et dans les bonnes nouvelles, je peux vous dire que ce soir on a le cuisinier du lycée hôtelier Saint-Martin qui vient de bénéficier du titre de meilleur ouvrier de France en spécialité cuisine gastronomique et il est, pardonnez-moi, à côté d'un Monsieur qui est de *La Tour d'argent* de Tokyo, de *La Chèvre d'or* à Eze, de *Lenôtre* à Plaisir et de *La Table* de Carcassonne. J'en passe et des meilleures, donc tous au lycée Saint-Martin !

Bonne soirée !

La séance est levée à 21 h 26.

Le Président de séance,



Alain GEST

